



Bilan de la Chambre des Conseillers Année Législative 2024-2025

Résumé Exécutif

Législature 2021-2027



كَرَّحِبْ اَبْجَلَالَةِ الْمَلِكِ مُحَمَّدِ السَّلَامِ مِنْ نَصْرِهِ اِلَلَهْ

Présentation Générale

Au cours de l'année législative 2024-2025, la Chambre des Conseillers a poursuivi la valorisation de sa composition unique et de la diversité de ses origines institutionnelles et représentatives, renforçant ainsi sa position particulière au sein de l'édifice institutionnel national, conformément aux Aspirations de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste et Le Glorifie.**

Toujours soucieux de répondre aux attentes et préoccupations des citoyennes et citoyens, la Chambre des Conseillers a poursuivi son engagement responsable face aux défis de développement imposés au Maroc par les contextes internationaux et nationaux. Parmi ces défis figurent en particulier les effets de la sécheresse, le stress hydrique, les conséquences du séisme d'Al Haouz et des inondations, l'inflation, les attentes sociales croissantes, ainsi que le financement des grands projets sociaux et structurants lancés **sous la Conduite Éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste.** Cela s'est traduit par l'exercice effectif de ses attributions constitutionnelles dans les domaines législatif, de contrôle de l'action du Gouvernement, et d'évaluation des politiques publiques.

Le Discours Royal prononcé à l'occasion de l'ouverture de la première session de l'année législative 2024-2025, le vendredi 11 Octobre 2024, a constitué une référence centrale pour l'action de la Chambre en matière de diplomatie parlementaire. Ce discours exprime les grandes Orientations de **la Vision Clairvoyante de Sa Majesté** au sujet de la question du Sahara marocain. Il renforce l'approche de travail collectif en faveur des intérêts suprêmes du Royaume, en replaçant la question de l'intégrité territoriale dans le contexte de l'histoire, de la légitimité, du présent et de l'avenir. Il établit une approche novatrice reposant sur trois axes, à savoir:

1. Le passage de la gestion à la transformation ;
2. Le passage de la réaction à la proactivité ;
3. Et l'adoption d'une posture ferme et anticipative.

Dans ce contexte marqué par d'importants défis de développement, des enjeux sociétaux pressants et des transformations régionales et internationales, la Chambre des Conseillers a fait de cette année législative un tournant qualitatif, en s'engageant dans les axes suivants:

Premièrement: œuvrer avec détermination au raffermissement et à la modernisation du cadre législatif, en renforçant la capacité d'initiative des membres de la Chambre des Conseillers et en dynamisant la production normative de qualité. Il s'agit d'élaborer des textes aptes à relever les défis de l'époque et à accompagner, avec clairvoyance et efficacité, les besoins présents et futurs du pays, dans ses dimensions politique, économique, sociale et environnementale.

Deuxièmement : exercer un contrôle parlementaire rigoureux et constructif sur l'action du Gouvernement, dans le respect des exigences d'équilibre et de coopération entre les pouvoirs. Ce contrôle vise à consolider les fondements de la transparence et à promouvoir, de manière durable, les principes de bonne gouvernance.

Troisièmement : renforcer la fonction d'évaluation des politiques publiques, en veillant à consolider le processus d'ancrage de politiques porteuses d'impact, et en orientant progressivement les travaux d'évaluation vers les meilleures pratiques reconnues au plan international.

Quatrièmement : renforcer la diplomatie parlementaire, notamment en opérant une transition d'une approche purement réactive vers une démarche proactive, s'agissant de la première cause nationale, celle du Sahara marocain, et ce en parfaite harmonie avec **les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu**

L'Assiste et Le Glorifie, telles qu'énoncées dans Son Discours Royal à l'occasion de l'ouverture de l'année législative 2024-2025.

Cinquièmement: promouvoir la coopération avec les institutions constitutionnelles nationales, et renforcer la dynamique d'ouverture de la Chambre des Conseillers, en consacrant son identité en tant qu'espace institutionnel dédié au débat public et au dialogue sociétal pluraliste. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de son accompagnement des grands chantiers de réforme et des engagements souscrits par le Royaume du Maroc en vertu des Conventions et Accords Internationaux, et dans le cadre d'une interaction permanente avec les aspirations et les dynamiques de la société.

Première Partie:

**Législation, Contrôle et Évaluation
des Politiques Publiques**

Dans un contexte mondial encore marqué par les effets persistants des crises économiques, la montée des revendications sociales, et les attentes liées aux échéances et événements internationaux à venir, la Chambre des Conseillers, à travers ses organes (Bureau, Commissions, Groupes et Groupements parlementaires), s'est pleinement investie, en vertu de ses prérogatives constitutionnelles, dans la défense des intérêts de la Nation.

Le bilan de la Chambre dans les domaines de la législation, du contrôle de l'action du Gouvernement et de l'évaluation des politiques publiques, pour l'année législative 2024-2025, a représenté une contribution significative et dynamique, témoignant d'un engagement conscient et responsable en faveur du projet de développement global visant un modèle économique compétitif, une société solidaire et des territoires équitables. Ce Projet Royal ambitieux s'articule autour des grandes réformes en cours : éducation, santé, justice, protection sociale, transformation numérique, transition énergétique, finances publiques et locales, justice spatiale et souveraineté nationale dans ses multiples dimensions.

Dans cette dynamique, la Chambre a également renforcé ses liens avec les institutions nationales, en tirant parti de leurs avis et études, et en réagissant de manière constructive aux rapports émis par les institutions constitutionnelles, conformément aux cadres juridiques en vigueur.

La Chambre des Conseillers a tenu au total 56 séances plénières (32 pour la session d'octobre et 24 pour celle d'avril), totalisant 119 heures de travail, réparties comme suit :

1. Législation

Au niveau législatif, les délibérations sur les projets de textes soumis à l'examen de la Chambre au cours de la session d'octobre 2024 se sont déroulées dans un climat de coopération et de dialogue constructif avec le Gouvernement, et dans un contexte de mobilisation importante dictée par la nature particulière de ces textes.

Il convient de rappeler, à cet égard, que le bilan législatif de la première session de l'année législative 2024-2025 a été marqué par l'adoption de textes fondateurs figurant parmi les principales lois adoptées dans notre pays depuis l'indépendance, au premier rang desquels figure la loi organique n° 97.15 relative à la détermination des conditions et modalités d'exercice du Droit de Grève.

Parmi les autres textes majeurs adoptés au cours de la session d'octobre, figurent le projet de Loi de Finances pour l'année 2025, ainsi que d'autres projets de loi portant sur l'industrie cinématographique, les centres régionaux d'investissement, l'organisation judiciaire, les juridictions financières, les médicaments et la pharmacie, ainsi que sur des Conventions Internationales bilatérales et multilatérales.

L'ensemble de ces textes juridiques contribuera à renforcer le tissu économique du Royaume et à améliorer son attractivité pour les investissements, tout en consolidant la sécurité juridique des citoyennes et citoyens par la facilitation de l'accès aux procédures judiciaires en phase d'appel.

S'agissant de l'initiative législative des membres de la Chambre, à travers l'exercice du droit d'amendement, les textes adoptés au cours de la session d'octobre 2024 ont bénéficié d'une large contribution de la part des membres, les composantes de la Chambre ayant présenté au total **653 amendements** sur les textes soumis au vote et susceptibles d'être modifiés. Cela illustre la crédibilité et le sérieux du débat parlementaire au sein de la Chambre sur les textes examinés au cours de cette session.

De plus, et dans le sillage du dynamisme diplomatique du Royaume du Maroc, de son action soutenue en faveur du renforcement des relations bilatérales, et de ses engagements sur la scène internationale, **sous la Sage Conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, la Chambre a approuvé, au cours de la session d'octobre, 25 projets de loi portant approbation d'Accords Internationaux bilatéraux et multilatéraux couvrant divers domaines de coopération bilatérale et internationale : douanière, fiscale, judiciaire, transport maritime et ports, investissement, protection civile, protection de la biodiversité marine, entre autres.

Ces textes contribueront sans nul doute à renforcer le rôle actif du Royaume du Maroc sur la scène internationale, ainsi qu'à promouvoir les partenariats et la coopération qui unissent le Royaume à un certain nombre de pays frères et amis, notamment africains, arabes et européens.

Par ailleurs, l'activité législative a constitué l'essentiel du bilan des travaux des Commissions permanentes durant cette session. Ces dernières ont tenu près de 69 réunions, pour un total d'environ 245 heures de travail. La Commission de la justice, de la législation et des Droits de l'Homme a, en outre, consacré une réunion à l'examen du cinquième Rapport National sur la mise en œuvre de la Convention Contre la Torture.

Huit séances plénières sur un total de 32, soit un volume horaire de 17 heures et 28 minutes, ont été réservées à l'examen des textes législatifs.

Pendant l'intervalle entre les deux sessions, les Commissions permanentes de la Chambre ont poursuivi l'étude des projets de textes qui leur étaient soumis. Ainsi, la Commission de la justice, de la législation et des Droits de l'Homme a achevé la discussion détaillée du projet de loi relatif à l'organisation de la profession des Commissaires de Justice, tandis que la Commission de l'éducation, des affaires

culturelles et sociales a entamé l'examen du projet de loi n° 33.22 relatif à la Protection du Patrimoine.

La Commission des Finances, de la planification et du développement économique ainsi que la Commission des Secteurs Productifs ont, respectivement, approuvé deux projets de décret-loi : le premier complétant la loi n° 47.18 relative à la réforme des centres régionaux d'investissement et à la création des commissions régionales unifiées d'investissement, le second modifiant la loi n° 52.20 portant création de l'Agence nationale des eaux et forêts.

La session d'avril 2025 a été marquée principalement par l'introduction de textes législatifs constituant des piliers de l'arsenal juridique national, au premier rang desquels le projet de loi relatif à la Procédure Civile et celui relatif à la Procédure Pénale, dans le cadre d'une révision globale, la première après plus d'un demi-siècle pour le premier texte, et après près de vingt ans pour le second. Leur discussion a bénéficié d'une participation active et d'une forte mobilisation de la part des Conseillères et Conseillers, à la hauteur de l'importance de ce moment législatif.

En outre, la Chambre a adopté d'autres textes particulièrement importants pour le système judiciaire marocain, notamment la loi organique n° 09.25 modifiant et complétant la loi organique n° 106.13 relative au statut de la Magistrature, ainsi que la loi n° 46.21 sur l'organisation de la profession des Commissaires de justice, dans l'attente d'un élargissement du champ de la réforme législative en matière de justice d'ici la fin de la législature en cours.

Poursuivant la dynamique législative qui a marqué la première session de cette année parlementaire, la Chambre a adopté un projet de loi de grande importance, la loi n° 33.22 relative à la Protection du Patrimoine, qui introduit de nouveaux mécanismes juridiques et réglementaires visant à préserver le capital symbolique, historique et

civilisationnel du Maroc. Cette loi revêt ainsi un caractère souverain et une grande valeur juridique.

Dans le même esprit, a été adopté le projet de loi n° 24.35 modifiant et complétant la loi n° 65.00 relative à l'Aassurance Maladie Obligatoire de Base et instituant des dispositions particulières. Ce texte constitue une réforme structurante du régime marocain de couverture sanitaire obligatoire, eu égard aux nouveautés qu'il introduit en matière de gestion, en conformité avec les exigences de la loi-cadre n° 09.21 sur la protection sociale.

La Chambre a également adopté le projet de loi n° 35.25 relatif à l'établissement « Maroc 2030 », qui vise à coordonner les programmes, plans et politiques dans le domaine sportif, en vue de la préparation par le Royaume de **la Coupe du Monde FIFA 2030**, ainsi que d'autres lois essentielles, notamment:

- Le projet de loi n° 14.25 modifiant et complétant la loi n° 47.06 relative à la fiscalité des collectivités territoriales;
- Le projet de loi de règlement pour l'exercice budgétaire 2023;
- Le projet de loi n° 03.25 relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières;
- Le projet de loi n° 75.24 complétant la loi n° 12.06 sur la normalisation, la certification et l'accréditation;
- Le projet de loi n° 20.25 portant approbation du décret-loi n° 2.25.302 du 5 Chawwal 1446 (4 avril 2025) modifiant la loi n° 52.20 sur la création de l'Agence nationale des eaux et forêts;
- Le projet de loi n° 23.25 portant approbation du décret-loi n° 2.25.168 du 27 ramadan 1446 (28 mars 2025) complétant la loi n° 47.18 sur la réforme des centres régionaux d'investissement et la création des commissions régionales unifiées d'investissement.

Enfin, a été rejetée une proposition de loi visant à modifier et compléter l'article 20 de la loi n° 70.03 formant Code de la Famille. Ce rejet s'explique par la nécessité de préparer les conditions adéquates pour une révision législative plus large et plus cohérente de ce Code, **conformément à la Vision Éclairée de Sa Majesté le Roi, Commandeur des Croyants, que Dieu L'Assiste.**

Il convient de noter que, s'agissant de la contribution législative des membres de la Chambre, les textes adoptés lors de la session d'avril de l'année législative 2024-2025 ont bénéficié d'une participation active et substantielle. En effet, le nombre total d'amendements proposés sur les projets de loi adoptés au cours de cette session s'est élevé à 1 139, dont 375 ont été retenus. La loi relative à la Procédure Civile a concentré près de la moitié de ces amendements acceptés, soit 48,5 %, un pourcentage proche de celui enregistré pour la loi relative à la Procédure Pénale, qui a représenté plus de 41 % du total des amendements adoptés. Ces chiffres traduisent l'intérêt majeur porté à ces deux projets de loi et soulignent leur importance capitale pour l'arsenal juridique national.

Il est également à signaler que l'activité législative a constitué l'essentiel du bilan des travaux des Commissions permanentes lors de la session d'avril 2025, avec un total de 30 réunions, représentant près de 80 heures de travail. La Commission des Finances, de la planification et du développement économique a tenu deux réunions consacrées, d'une part, à l'information sur le Décret portant ouverture de crédits supplémentaires au titre de l'année budgétaire 2025, conformément aux dispositions de l'article 70 de la Constitution et de l'article 60 de la loi organique n° 130.13 relative à la Loi de Finances, et, d'autre part, à l'audition du Gouverneur de Bank Al-Maghrib sur la question de la « réforme du régime de change », en plus de l'organisation d'une visite de terrain aux services de la Direction Générale des Impôts à Rabat.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi organique n° 130.13 relative à la Loi de Finances ainsi qu'aux dispositions pertinentes des Règlements Intérieurs des deux Chambres, la Commission des Finances et de la planification a tenu, le jeudi 24 Juillet 2025, une réunion conjointe avec son homologue de la Chambre des Représentants, consacrée à la présentation du Cadre Général de préparation du Projet de Loi de Finances pour l'année 2026.

Il convient aussi de rappeler que la Chambre a réservé 6 séances plénières sur un total de 24 tenues au cours de cette session à l'examen des textes législatifs, pour un temps cumulé de 28 heures et 23 minutes.

Enfin, dans la continuité de la dynamique observée en matière de travail législatif, et afin de renforcer l'efficacité et la performance, le Bureau de la Chambre a créé une Commission chargée de valoriser l'initiative législative des Conseillères et Conseillers, et de formuler les propositions nécessaires pour améliorer l'efficacité des procédures de programmation des propositions de loi émanant des membres de la Chambre ou transmises par la Chambre des Représentants. Cette initiative constitue une étape préliminaire vers un plan plus global et intégré que la Chambre s'emploiera à élaborer au début de la prochaine année législative, afin de relever tous les défis et enjeux liés à la pratique législative parlementaire, notamment ceux en rapport avec les nouvelles exigences et l'exploitation des technologies modernes et de l'intelligence artificielle.

2. Contrôle de l'Action du Gouvernement

Au niveau du contrôle de l'Action du Gouvernement, la Chambre a tenu, lors de la première session de l'année législative 2024-2025, **14 séances de questions orales**, pour un total de **34 heures et 41 minutes**.

Ces séances hebdomadaires ont permis d'interroger **26 Ministères** sur des sujets liés à la composition spécifique de la Chambre des Conseillers, ce qui lui confère une crédibilité particulière dans le traitement des questions en lien avec leurs domaines d'expertise et leur expérience terrain.

Parmi ces secteurs, le secteur agricole a occupé une place de premier plan, notamment en raison des impacts de la rareté de l'eau et des catastrophes naturelles liées au changement climatique. D'autres thématiques abordées concernent :

- Le renforcement des échanges commerciaux avec les pays africains;
- La simplification des procédures d'investissement;
- La protection sociale des salariés;
- La réhabilitation des routes et leur équipement;
- Les difficultés rencontrées par le Système National de Santé;
- L'accélération de la mise en œuvre de la régionalisation avancée;
- La gestion des transports urbains;
- Le bilan du programme de réduction des disparités sociales territoriales;
- Les finances locales;
- Le développement de l'offre énergétique nationale;
- Les projets d'institutions d'excellence;
- L'amélioration des conditions matérielles des personnels pénitentiaires;
- L'amélioration de l'accès au foncier aménagé pour l'investissement industriel.

Dans ce même cadre, plusieurs engagements des Ministres lors des séances de questions orales ont été recensés, par lesquels le Gouvernement s'est engagé à répondre à diverses problématiques et demandes sociétales exprimées dans les questions des membres de la Chambre.

Durant la session d'octobre 2024, **788 questions orales** ont été reçues, dont le gouvernement a répondu à **300** lors des 14 séances hebdomadaires, comprenant **121 questions d'actualité** et **179 questions ordinaires**.

Pour les questions écrites, le nombre reçu lors de la même session était de **294**, auxquelles le gouvernement a répondu à hauteur de **268**, incluant des réponses à des questions des sessions précédentes.

Lors de la session d'octobre 2024, la Chambre des Conseillers a également tenu **deux séances mensuelles** consacrées aux réponses du Chef du Gouvernement sur des questions de politique générale, conformément à l'article 100 de la Constitution, sur deux sujets majeurs:

- « **Le Système Industriel National comme levier de l'économie nationale** »;
- « **Les Indicateurs Economiques et Financiers et le renforcement de la position internationale du Maroc** ».

Entre les deux sessions, les membres de la Chambre ont déposé **276 questions orales** et **377 questions écrites**, tandis que la Chambre a reçu **249 réponses** aux questions écrites.

La Présidence de la Chambre a aussi reçu des réponses des membres du Gouvernement sur l'état d'avancement de leurs engagements pris lors des séances de questions orales précédentes (notamment en octobre 2024), lesquelles réponses ont été diffusées à tous les membres conformément à l'article 298 du règlement intérieur. Le Bureau de la Chambre a également mis ce recensement à disposition des membres et l'a communiqué au Gouvernement.

Lors de la session **d'avril 2025**, la Chambre a tenu **13 séances hebdomadaires de questions orales**, pour un total d'environ **35 heures et 17 minutes**, durant lesquelles **27 Ministères** ont été interrogés sur des sujets variés, répondant aux préoccupations et aux contraintes exprimées par les citoyennes et citoyens. Ces débats ont constitué une continuité des discussions sérieuses tenues lors des séances d'interpellation du Chef du Gouvernement ou des travaux des commissions permanentes, en particulier sur les questions territoriales, sociales et de développement.

Le secteur agricole a de nouveau reçu une attention particulière, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources en eau, suite aux précipitations importantes (pluie et neige) enregistrées au Maroc cette année, après des années de rareté et d'irrégularité des pluies. La protection du cheptel national, en forte baisse, a aussi été évoquée, notamment du fait de l'absence de sacrifice de l'Aïd al-Adha cette année.

Dans le **domaine social**, l'attention s'est portée sur :

- La politique publique familiale;
- Le bilan du programme de soutien au logement social;
- La politique gouvernementale en matière d'emploi;
- Les résultats du dialogue social, considérés comme piliers de l'État social et facteurs importants de paix sociale.

Sur le **plan économique et du développement**, les Conseillers ont abordé:

- Le sort des réformes des établissements et entreprises publics;
- La stratégie gouvernementale de réduction de l'économie informelle;
- La gouvernance des marchés publics;
- La promotion des exportations nationales;
- La stratégie d'utilisation et de développement de l'intelligence artificielle, dans le but de créer un climat favorable aux affaires et aux entreprises pour dynamiser l'économie nationale et renforcer sa compétitivité, particulièrement à l'approche des échéances sportives et

économiques majeures à venir, nécessitant une mobilisation accrue des investissements publics et privés.

Lors de la session d'avril, **1256 questions orales** ont été reçues, parmi lesquelles **301 questions** ont été programmées lors des 13 séances générales, dont **113 questions d'actualité** et **188 questions ordinaires**.

La répartition sectorielle des questions posées par les Conseillers est la suivante :

- Secteurs économiques : 38 %
- Secteurs sociaux : environ 25 %
- Intérieur et infrastructures : 21 %
- Droits, administration et religieux : 13 %
- Affaires étrangères : 3 %

Le nombre de questions écrites reçues durant la même session (avril 2025) s'élève à **1170**, auxquelles le Gouvernement a répondu à hauteur de **726**, incluant des questions des sessions précédentes.

Concernant les engagements des Ministres pendant les séances de questions orales lors de cette session, plusieurs engagements ont été recensés. La Présidence de la Chambre a reçu des réponses des Ministres sur le suivi des engagements pris précédemment, notamment pour :

- Le Ministre de la Justice;
- Le Ministre de l'Équipement et de l'Eau;
- Le Ministre de l'Insertion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences;
- Le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement primaire et des Sports;
- Le Ministre du Commerce et de l'Industrie;
- Le Ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication;

- Le Secrétaire d'État chargé de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire.

Au niveau des questions de politique générale, durant la session d'avril, la Chambre a tenu deux séances mensuelles avec le Chef du Gouvernement, selon l'article 100 de la Constitution, pour répondre sur:

- «**La politique générale liée à l'ancrage des fondements de l'équité et de la protection sociale**»;
- «**Le bilan économique et financier et son impact sur la dynamique de l'investissement et de l'emploi au Maroc**».

Ces séances ont été l'occasion de mesurer les progrès réalisés dans le renforcement du système de protection sociale, devenu une politique publique majeure depuis la pandémie de Covid-19, bénéficiant du suivi direct de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste**, ainsi que d'évaluer les avancées en matière d'investissement et d'emploi.

3. Évaluation des politiques publiques

Au début de l'année législative 2024-2025, la Chambre des Conseillers a constitué deux groupes thématiques:

- Le premier chargé de préparer la séance annuelle de discussion et d'évaluation des politiques publiques, qui a choisi pour thème « Les politiques publiques liées à l'investissement et à l'emploi ».
- Le second chargé de préparer un rapport sur la « Première cause nationale du Maroc, la question de l'intégrité territoriale du Royaume », en référence à l'importance cruciale de ce sujet, conformément au Discours Royal d'ouverture de la session.

Le Groupe chargé de la préparation de la séance d'évaluation des politiques d'investissement et d'emploi a tenu de nombreuses réunions, définissant une méthodologie de travail et organisant des rencontres et journées d'études avec des acteurs gouvernementaux, partenaires sociaux et universitaires.

La Chambre, à travers ce Groupe, entend accompagner les grands chantiers ouverts dans le domaine de l'investissement, en évaluant les différentes politiques publiques déployées et leur impact sur le marché du travail, afin de formuler les recommandations nécessaires pour réussir la prochaine phase, qui connaîtra sans doute une forte dynamique des investissements publics et privés, nationaux et étrangers, compte tenu de l'importance des ambitions et chantiers du pays.

Parallèlement, le Groupe chargé de la question de l'intégrité territoriale a intensifié ses réunions et organisé plusieurs rencontres avec des experts du dossier du Sahara marocain, reflétant l'ouverture de la Chambre des Conseillers à la société et son dialogue avec les forces vives, ainsi que son engagement à renforcer ses capacités de plaidoyer et à obtenir davantage de gains diplomatiques en faveur de cette cause nationale.

Lors de la **Session d'Avril 2025**, poursuivant ses travaux, ce Groupe a organisé, le 11 juin, une conférence nationale intitulée:

«Investissement, emploi et transformation structurelle au Maroc: vers une nouvelle gouvernance territoriale inclusive».

Le Groupe a continué ses travaux selon un programme rigoureux incluant auditions, colloques, visites de terrain, et consultations d'experts et spécialistes en politiques publiques, pour finalement soumettre son rapport lors de cette session, qui a fait l'objet d'un débat avec le Gouvernement lors de la séance plénière du mardi 22 juillet 2025, marquée par une forte participation des membres et du Gouvernement, traduisant un réel intérêt pour l'évaluation des politiques publiques.

Dans la même dynamique, le Groupe Thématique chargé de conseiller sur la question du Sahara marocain a organisé, le lundi 5 mai 2025, une **conférence nationale** au siège de la Chambre intitulée : **« Le Parlement marocain et la question du Sahara marocain: pour une diplomatie parallèle réussie et un plaidoyer institutionnel efficace »**, concluant à l'importance centrale de l'Initiative d'Autonomie dans le cadre de la souveraineté marocaine comme unique solution réaliste au conflit artificiel, ainsi qu'à la valorisation des acquis diplomatiques et sur le terrain réalisés **sous la Sage Conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste.**

Le 21 juin 2025, ledit Groupe a organisé une **grande conférence nationale à Laâyoune**, sous le thème : **« Le Sahara marocain : de la légitimité historique aux enjeux futurs »**, réunissant des Cheikhs de tribus, des élites des provinces du Sud, des experts et universitaires, illustrant un modèle institutionnel efficace de plaidoyer national fondé sur la participation réelle des Cheikhs Sahraouis et des élites locales, ainsi que sur une mobilisation équilibrée entre effort diplomatique et développemental, renforçant la marocanité du Sahara en tant que choix souverain, enraciné et porteur d'avenir.

Ce Groupe thématique poursuivra ses missions et soumettra un rapport au Bureau de la Chambre, conformément aux articles 144 et 147 du Règlement Intérieur.

4. Relation avec les Institutions Constitutionnelles

En ce qui concerne la relation avec les Institutions Constitutionnelles, la Chambre des Conseillers a poursuivi la consolidation des ponts de coopération constructive avec le tissu institutionnel national, en recevant et en exploitant les rapports, avis et études émanant de plusieurs d'entre elles.

Dans ce cadre, lors de la Session d'Octobre 2024, la Chambre des Conseillers a reçu le rapport de la Cour des Comptes relatif à ses travaux pour les années 2023-2024, qui a fait l'objet d'une présentation par la Première Présidente de la Cour des Comptes devant les deux Chambres du Parlement, lors de la séance plénière conjointe tenue le mardi 15 janvier 2025. Ce rapport a ensuite été débattu par la Chambre des Conseillers en présence du Gouvernement lors de la séance plénière du lundi 10 février 2025.

La Chambre des Conseillers a également reçu les rapports annuels de plusieurs Institutions Constitutionnelles pour l'année 2023, ainsi que des avis et rapports thématiques émanant de ces institutions, lesquels ont été diffusés auprès des membres de la Chambre.

Par ailleurs, les membres de la Chambre ont pris l'initiative de transmettre des observations à la Cour Constitutionnelle concernant la loi organique relative à la détermination des conditions et modalités d'exercice du Droit de Grève ainsi que la loi relative à la Procédure Civile. Cela a constitué une occasion supplémentaire de confirmer l'engagement total et la mobilisation des membres de la Chambre des Conseillers dans la discussion, le vote et l'examen de la conformité de ces projets de loi à la Constitution.

Dans ce même registre, entre les deux sessions, la Chambre des Conseillers a reçu le rapport de la Présidence du Ministère Public sur la

mise en œuvre de la politique pénale et le fonctionnement du Ministère Public pour l'année 2023. Ce rapport a été transmis à la Commission de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, conformément à l'article 110 de la loi organique n° 100.13 relative au Conseil Supérieur de l'Autorité Judiciaire.

Durant la même période, la Chambre des Conseillers a également reçu le rapport annuel du Conseil de la Concurrence pour l'année 2023, ainsi que des rapports thématiques émanant du Conseil Économique, Social et Environnemental.

Ainsi, la Session d'Avril 2025 s'est inscrite dans la continuité, suivant une orientation visant à renforcer la relation existante entre la Chambre des Conseillers et les Institutions Constitutionnelles, conformément aux dispositions prévues par la Constitution et la loi, qu'il s'agisse des relations avec la Cour Constitutionnelle, avec la Cour des Comptes ou avec le Conseil Economique, Social et Environnemental. La Chambre des Conseillers a ainsi continué à recevoir les avis émis par ce dernier sur divers sujets, tout en maintenant sa présence constante en tant qu'observateur lors de ses séances plénières et de ses rencontres de communication.

Deuxième partie:
La Diplomatie Parlementaire

La période allant d'octobre 2024 à octobre 2025 s'est affirmée comme une étape exceptionnelle, fondatrice et d'une portée décisive dans **le parcours** de la diplomatie parlementaire de la Chambre des Conseillers. Elle a constitué un moment charnière dans l'histoire de la pratique diplomatique parlementaire, marqué par le Discours Royal de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, prononcé devant les Représentants de la Nation, le 11 octobre 2024, à l'occasion de l'ouverture de la première session de l'année législative 2024-2025. Ce Discours, empreint de Hautes Orientations Royales, a tracé les fondements et défini les axes directeurs appelés à guider, avec clarté et profondeur, l'action diplomatique du Parlement dans ses deux composantes.

Dans cette dynamique, M. Mohamed Ould Errachid, Président de la Chambre des Conseillers, a entrepris de tenir une série de rencontres avec les différentes instances de la Chambre des Conseillers, afin de débattre et de coordonner autour des voies et moyens permettant la mise en œuvre optimale des Hautes Orientations contenues dans le Discours Royal de **Sa Majesté, que Dieu L'Assiste et Le Glorifie**. Ces concertations ont révélé une volonté collective, guidée par un sens aigu de la responsabilité, d'inscrire l'action parlementaire diplomatique dans un engagement constructif, renouvelé et intégré, en vue de réussir les enjeux et les étapes qui jalonnent sa mise en œuvre, conformément aux Hautes Orientations **de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Préserve**. Cette démarche s'inscrit également dans l'ambition de consolider les acquis et de hisser davantage les fonctions et la performance de l'institution législative marocaine, afin qu'elle réponde pleinement aux Attentes du **Souverain**, au service des intérêts vitaux du Royaume et en défense de ses causes justes, au premier rang desquelles figure la question de l'intégrité territoriale.

Cette volonté s'est concrétisée à travers la réunion tenue par le Président avec les membres du Bureau, consacrée à l'examen et à l'adoption du cadre général du Plan Stratégique de la Chambre en matière de diplomatie parlementaire pour mi-mandat 2024-2027. Élaboré et présenté par M. Mohamed Ould Errachid, **ce plan s'érige en feuille de route de l'action diplomatique parlementaire**. Il repose sur des mécanismes renouvelés et des initiatives novatrices, et s'inscrit dans la lignée des **Hautes Orientations** contenues dans le **Discours Royal de Sa Majesté, que Dieu Le Glorifie**. Il traduit également la ferme Volonté du **Souverain** de faire de la diplomatie parlementaire un levier essentiel pour renforcer le soutien à la marocanité du Sahara et élargir l'appui international à l'Initiative Marocaine d'Autonomie dans les provinces du Sud du Royaume, reconnue comme la seule et unique solution sérieuse et crédible au différend régional artificiel autour du Sahara marocain.

Prolongeant cette dynamique, la présentation, suivie de l'adoption du cadre général du Plan Stratégique de la diplomatie parlementaire pour mi-mandat 2024-2027, vient conforter l'ambition de maintenir la cause nationale au sommet des priorités de la Chambre des Conseillers. Elle marque en effet un moment clé dans la consolidation d'un cap stratégique visant à préserver et à renforcer les acquis majeurs du Royaume, fruits de l'engagement constant, de l'implication personnelle et de **la Vision Éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**.

Ce document de référence, a pour vocation de fixer les fondements et les objectifs de l'action parlementaire dans ce domaine. Il se déploie à travers des approches novatrices destinées à renforcer la présence et l'implication de la Chambre des Conseillers au sein des unions et assemblées parlementaires régionales, continentales et internationales, ainsi que dans le cadre bilatéral, dans l'objectif d'assurer un

accompagnement effectif et une contribution active à :

- **La consolidation de la place éminente et singulière du Royaume du Maroc, sous la Haute Conduite de Sa Majesté, que Dieu Le Préserve, dans la configuration géostratégique régionale et internationale ;**
- **La valorisation des Initiatives Stratégiques, Innovantes et Pionnières de Sa Majesté, que Dieu L'Assiste, tant à l'échelle régionale qu'internationale;**
- **L'obtention de décisions et de positions avancées et fermes, destinées à conforter l'intégrité territoriale du Royaume et à consacrer l'Initiative Marocaine d'Autonomie pour les provinces du Sud sous pleine souveraineté nationale.**

Par ailleurs, les initiatives et propositions nouvelles de la Chambre des Conseillers en matière de diplomatie parlementaire, telles que consignées dans ce document de référence, puisent leur essence dans les fondements immuables de la Politique Etrangère du Royaume du Maroc et s'inscrivent en parfaite cohérence avec ses priorités stratégiques. Elles se déploient conformément aux intérêts suprêmes et aux causes vitales du pays, tout en tenant compte des mutations géopolitiques et des évolutions régionales et internationales. Elles visent, en particulier, à :

- **Renforcer la coopération Sud-Sud et ancrer les valeurs de solidarité active et de coopération fructueuse ;**
- **Cœuvrer à l'action collective et coordonnée pour relever les défis régionaux et internationaux croissants ;**
- **Diversifier les partenariats dans les différents espaces géopolitiques et consolider le rayonnement du Maroc au sein des instances et organisations internationales ;**
- **Consacrer le rôle pionnier du Royaume au sein des instances des Nations Unies et sur les questions majeures de l'agenda international;**

- Poursuivre la consolidation et le renforcement des partenariats euro-méditerranéens, en valorisant les expériences novatrices et réussies du Maroc dans divers domaines ;
- S'ouvrir davantage sur de nouveaux espaces géopolitiques majeurs, notamment en Amérique latine et les Caraïbes, en capitalisant sur les perspectives prometteuses ouvertes par la visite historique de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Glorifie, effectuée en 2004 ;
- Soutenir la position de l'Afrique et porter ses légitimes revendications au sein des organisations multilatérales, en consolidant l'ancrage de l'agenda africain dans toutes les thématiques liées au développement, à la sécurité et à la paix ;
- Renforcer les liens d'amitié et instituer une coopération durable et structurée avec l'Asie, tout en affirmant le rôle du Royaume en tant que passerelle stratégique entre l'Afrique et l'Asie ;
- Poursuivre avec constance la défense des causes justes de la « Oumma arabo-islamique », au premier rang desquelles la réaffirmation du soutien ferme, constant et renouvelé à la cause Palestinienne.

Le renforcement de la coordination et de la complémentarité ainsi que l'approfondissement de la concertation ont constitué la marque distinctive et l'empreinte singulière de l'action diplomatique parlementaire de la Chambre des Conseillers au cours de cette période. Celle-ci s'est déployée dans le cadre d'une diplomatie nationale unifiée et cohérente, constamment guidée par les Discours Royaux de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, et par les Initiatives Visionnaires qu'Il conduit avec détermination sur les différentes scènes régionales et internationales.

Dans ce contexte, et grâce à l'implication résolue de l'ensemble des composantes de la Chambre, la période considérée a été marquée par un bilan qualitatif, tant au niveau bilatéral que multilatéral, couvrant

l'ensemble des espaces géopolitiques du monde. La Chambre des Conseillers a ainsi consolidé son ouverture sur les espaces parlementaires d'Afrique, du Monde Arabe, d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que d'Asie, à travers une participation active aux grandes rencontres et forums internationaux, l'accomplissement de visites de haut niveau, l'accueil de personnalités parlementaires, gouvernementales et partisans éminentes, et l'organisation de manifestations d'envergure, placées sous le **Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Préserve.**

Parmi ces événements majeurs, il convient de citer notamment le **Forum parlementaire sur la coopération économique entre le Maroc et la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), le Forum du Dialogue Parlementaire Sud-Sud, qui a réuni 32 Présidentes et Présidents de Parlements, ainsi que le Forum Parlementaire Economique Euro-méditerranéen et du Golfe.**

À travers ces initiatives structurantes, la Chambre des Conseillers a confirmé son engagement constant en faveur de la promotion de la coopération Sud-Sud, tout en consolidant la position du Maroc en tant qu'acteur pivot dans le renforcement du dialogue, du rapprochement et de la compréhension mutuelle entre les peuples et les parlements. Elle a également assuré un accompagnement parlementaire soutenu au processus de reconnaissance internationale croissante de l'Initiative Marocaine d'Autonomie, reconnue comme l'unique solution réaliste au différend artificiel autour du Sahara marocain.

Les axes structurants de ce bilan peuvent être résumés comme suit:

- L'élaboration d'un plan stratégique ambitieux, inclusif et ouvert pour mi-mandat 2024-2027, fondé sur des mécanismes novateurs et des initiatives renouvelées en matière de diplomatie parlementaire, parmi lesquels :

- L'action structurée par groupes géopolitiques, à travers des pôles continentaux et régionaux, en cohérence étroite avec les structures du Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger;
- La valorisation de la composition pluraliste de la Chambre des Conseillers, notamment sa composante économique, par l'organisation de rencontres conjointes et la création de nouveaux forums parlementaires économiques avec des unions partenaires à vocation économique, conformément aux orientations de la politique étrangère du Royaume;
- La création de nouveaux forums parlementaires bilatéraux avec les pays influents dans toutes les zones géopolitiques ;
- Le rehaussement du statut et de la présence de la Chambre des Conseillers au sein des unions parlementaires régionales, continentales et internationales, en particulier les Parlements d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- L'intensification des visites officielles dans les provinces du Sud, à l'intention des délégations étrangères, leur permettant de constater de visu l'ampleur des chantiers stratégiques et des projets de développement économique et humain lancés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, et de s'entretenir directement avec les élus locaux, les notables tribaux sahraouis et les acteurs de la Société Civile ;
- L'ouverture de nouveaux canaux de dialogue et de coopération avec les Unions parlementaires régionales ainsi qu'avec des Conseils équivalents en Afrique et en Asie;
- L'instauration d'une diplomatie fondée sur la concertation et les forums et l'orientation vers les Sénats et Conseils équivalents à travers le monde, dans un esprit de complémentarité fonctionnelle et institutionnelle avec la Chambre des Représentants ;

- La création d'alliances parlementaires stratégiques au sein des unions parlementaires régionales, continentales et internationales ;
- La mise en place de la «Plateforme de la Chambre des Conseillers pour la diplomatie parlementaire et le dialogue Sud-Sud», destinée à contribuer, à travers l'action parlementaire, au resserrement des liens d'amitié, à l'enracinement d'une coopération durable avec les pays du Sud et à la consolidation du rayonnement du Royaume du Maroc, sous la Conduite Eclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Glorifie. Cette initiative traduit le rôle précurseur du Maroc en tant que trait d'union et plateforme de concertation entre les pays du Sud, et consacre son engagement en faveur des valeurs de solidarité agissante et de coopération mutuellement fructueuse;
- La création du «Réseau des Secrétaires Généraux des Pays du Sud», conçu comme un mécanisme novateur visant à renforcer la qualification des ressources humaines, à élever leurs compétences et à les préparer à relever, avec efficacité, les défis stratégiques de l'avenir.
- Un engagement élargi des sections nationales permanentes de la Chambre des Conseillers au sein des instances décisionnelles des unions parlementaires régionales et internationales, afin de garantir une présence forte et influente dans l'élaboration des résolutions et recommandations, et d'assurer la défense avancée des intérêts vitaux du Royaume du Maroc. Cet engagement s'est concrétisé par l'accession à des fonctions éminentes, parmi lesquelles:
 - Vice-présidence de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée ;
 - Présidence de la Commission de coopération politique et de sécurité de cette organisation ;
 - Membre du Bureau de la Commission permanente sur la démocratie et les Droits de l'Homme de l'Union interparlementaire;
 - Membre de la Commission des Affaires Economiques du Parlement Arabe;

- Présidence de la Commission des Affaires Culturelles de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée.
- L'accession, en ce sens, à la Présidence de l'Association des Sénats, Choura et Conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe, en la personne de M. Mohammed Ould Errachid, Président de la Chambre des Conseillers. Ce mandat a permis d'insuffler une dynamique renouvelée et ambitieuse aux relations parlementaires afro-arabes et d'édifier des passerelles solides et durables avec l'Amérique latine et les Caraïbes, à travers des visites officielles de haut niveau, des rencontres conjointes et la mise en place de forums parlementaires économiques conjoints.
- **La création et la co-présidence du « Forum Parlementaire Economique Maroc – Amérique latine et Caraïbes »**, entre la Chambre des Conseillers et le Parlement d'Amérique latine et des Caraïbes. Cette initiative visionnaire répond à la nécessité stratégique d'approfondir et de structurer les relations entre les deux institutions, tout en créant un espace permanent de dialogue parlementaire interrégional, destiné à promouvoir la coopération, à consolider la concertation et à conforter l'action commune autour des causes d'intérêt commun.
- **La mise en place du « Forum de dialogue parlementaire entre le Maroc, l'Amérique centrale et les Caraïbes »**, dans le cadre du Forum des Présidentes et Présidents des Conseils Législatifs d'Amérique centrale, des Caraïbes et du Mexique (FOPREL). Cette plateforme novatrice vise à intensifier la communication et la coordination, et à mettre en lumière les potentialités de développement du Royaume et des pays membres du FOPREL. La co-présidence a été confiée à M. Mohammed Ould Errachid, Président de la Chambre des Conseillers, et à M. Luis Rolando Redondo Guifarro, Président du Congrès national de la République du Honduras et Président en exercice du FOPREL.
- **Le développement et la structuration du « Forum de dialogue parlementaire Sud-Sud »**, à travers le renforcement de ses mécanismes institutionnels, l'élargissement de sa base d'adhésion à toutes les régions

géopolitiques, et la garantie de la continuité et de la régularité de ses travaux. Cette initiative traduit l'attachement ferme, constant et irréversible du Royaume du Maroc, **sous la Conduite Eclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, à ériger la coopération Sud-Sud en choix stratégique de sa politique étrangère. Cette orientation a trouvé son expression éclatante à l'occasion de l'organisation, **sous le Haut Patronage de Sa Majesté**, de la troisième édition du Forum, tenue par la Chambre des Conseillers les 28 et 29 avril 2025 à Rabat, en partenariat avec l'Association des Sénats, Choura et Conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe. Cette rencontre de haute portée a enregistré une participation exceptionnelle, avec la présence de 40 pays, dont 32 Présidentes et Présidents de Parlements, représentant quatre grandes zones géopolitiques mondiales.

- **L'ouverture à une nouvelle organisation parlementaire régionale africaine**, dans le cadre de l'accompagnement de la politique étrangère du Royaume du Maroc, visant à consolider l'ancrage du Royaume au sein de l'Union africaine et à promouvoir l'intégration continentale à travers les organisations parlementaires africaines régionales. Cette dynamique s'est traduite par l'implication auprès du **Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)**, avec la création et l'organisation, **sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, de la première édition du « **Forum parlementaire sur la coopération économique Maroc-CEMAC** », tenue à la ville de Laâyoune le 20 juin 2025, en partenariat avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, et avec la participation des Présidents des patronats des États membres de la CEMAC (République du Cameroun, République du Tchad, République de Guinée équatoriale, République du Gabon, République du Congo et République centrafricaine).
- L'organisation par la Chambre des Conseillers du « **Sommet parlementaire**

Afrique-Amérique latine », dans le cadre du Forum parlementaire Afriq-Amérique latine et Caraïbes (AFROLAC), en tant que plateforme interrégionale de haut niveau pour le dialogue et la coopération. Ce sommet a rassemblé les Présidentes, Présidents et représentants des principales Unions parlementaires d’Afrique, d’Amérique latine et du monde arabe, à savoir : le Parlement d’Amérique latine et des Caraïbes, le Parlement Andin, le Parlement d’Amérique centrale, le Parlement du Mercosur, le Parlement Panafricain, l’Association des Sénats, Choura et Conseils équivalents d’Afrique et du monde arabe, l’Union parlementaire africaine et le Parlement de la CEDEAO. **Cette composition a été renforcée, à l’initiative de M. Mohammed Ould Errachid, Président de la Chambre des Conseillers et Président de l’Association des Sénats, Choura et Conseils équivalents, par l’intégration du Parlement de la CEMAC et de l’Association des Sénats d’Afrique.**

- **L’adoption d’une décision rehaussant le statut du Parlement marocain** auprès du «Forum des Présidentes et Présidents des Conseils Législatifs d’Amérique centrale, des Caraïbes et du Mexique (FOPREL)», faisant évoluer sa qualité de « **membre observateur permanent** » à celle de « **partenaire avancé** ».
- **L’adoption d’une décision élevant le statut du Parlement marocain** auprès du **Parlement Andin**, de « **partenaire avancé** » à celui de « **partenaire avancé exceptionnel** ».
- **L’adoption d’une résolution par l’Assemblée générale du Parlement d’Amérique centrale (PARLASÉN)**, saluant le rôle pionnier et structurant du Royaume du Maroc, **sous la Conduite Eclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Protège**, dans la promotion du dialogue et de la concertation internationale, et dans le renforcement de la paix et de la compréhension entre les peuples. Cette résolution a réaffirmé **le soutien ferme du PARLASÉN à l’intégrité territoriale du Royaume**, en exprimant son appui à l’Initiative Marocaine d’Autonomie,

reconnue comme solution sérieuse, réaliste et crédible au différend artificiel autour du Sahara marocain.

- La remise solennelle à **M. Mohammed Ould Errachid**, Président de la Chambre des Conseillers, d'un **certificat de reconnaissance par le Président du PARLASÉN**, en hommage au rôle éminent de la Chambre dans le renforcement de la coopération avec les parlements d'Amérique latine, **conformément aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, que Dieu L'Assiste et Le Glorifie, en faveur de la coopération Sud-Sud. **Ce témoignage a également consacré l'Initiative Marocaine d'Autonomie comme l'unique solution pour clore définitivement le différend régional artificiel autour du Sahara marocain.**
- L'adoption d'une résolution par les Présidents des Parlements membres du FOPREL, exprimant explicitement leur appui à l'unité territoriale du Royaume du Maroc.
- La reconnaissance du rôle majeur de la Chambre des Conseillers dans les processus de dialogue et de rapprochement entre institutions législatives et organisations parlementaires interrégionales, ces dernières affirmant que le Royaume du Maroc s'impose désormais comme une véritable « **capitale mondiale de la diplomatie parlementaire** ».
- L'accueil, par la Chambre des Conseillers, des bureaux exécutifs du Parlement d'Amérique latine et des Caraïbes (PARLATINO), du Parlement Andin et du Parlement d'Amérique Centrale, démarche stratégique destinée à contrer les manœuvres des ennemis de l'intégrité territoriale du Royaume au sein de ces instances parlementaires. Cette initiative a été accompagnée par l'organisation de visites officielles à Laâyoune, ayant débouché sur **l'adoption de résolutions réaffirmant le soutien à l'unité nationale et à la pleine souveraineté du Royaume du Maroc sur l'ensemble de son territoire.**
- L'accueil, par la Chambre des Conseillers, des travaux de la première

réunion du Bureau exécutif du Parlement d'Amérique latine et des Caraïbes (PARLATINO) tenue, pour la première fois, en dehors de l'espace latino-américain et caribéen, le 13 février 2025.

- **La participation distinguée et de haute portée de M. Mohamed Ould Errachid, Président de la Chambre des Conseillers, aux travaux de la 150^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP),** organisée à Tachkent, République d'Ouzbékistan, du 5 au 9 avril 2025. Cette présence a été marquée par de multiples rencontres bilatérales avec les Présidentes et Pprésidents de Parlements nationaux, ainsi qu'avec les responsables des principales unions parlementaires régionales et internationales. Elle a culminé avec une intervention solennelle devant la séance plénière, où **le Président de la Chambre a opposé une réfutation ferme, argumentée par les vérités historiques et juridiques, à la tentative vaine et désespérée de l'Assemblée nationale populaire algérienne de détourner l'Union interparlementaire en tribune pour des thèses fallacieuses et trompeuses concernant le Sahara marocain.**
- **La réaffirmation solennelle, de M. Mohamed Ould Errachid, Président de la Chambre des Conseillers, lors de la quatrième Conférence du Réseau des Parlements des pays du Mouvement des non-alignés, le 6 avril 2025 à Tachkent, de l'attachement indéfectible du Royaume du Maroc, sous la Conduite Sage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Glorifie, aux principes universels fondés sur le respect de la souveraineté des États, de leur intégrité territoriale et de leur indépendance politique, sur la non-ingérence dans les affaires intérieures, ainsi que sur le règlement pacifique des différends.**
- **La mise en échec des manœuvres algériennes visant à s'arroger l'accueil du siège permanent de l'Union parlementaire arabe, grâce à une coordination étroite et rigoureuse avec le Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, ainsi qu'avec les Présidents des Conseils de la Choura et des Sénats des pays arabes frères.** Cette action déterminée a neutralisé la tentative de l'Assemblée nationale populaire algérienne d'imposer, à

son seul profit, l'adoption d'une telle décision en exploitant sa présidence de l'Union parlementaire arabe et l'organisation de sa conférence dans son pays.

- **La visite officielle, d'une portée exceptionnelle, effectuée par M. Gérard Larcher, Président du Sénat de la République française,** au Royaume du Maroc le 25 février 2025, constitue un moment charnière dans l'évolution des relations parlementaires entre les deux pays. Cette visite a consacré, de manière claire et sans équivoque, **la reconnaissance profonde par la France de la Marocanité du Sahara.** Elle a été marquée par le déplacement de M. Larcher à la ville de Laâyoune et par **son discours devant les responsables locaux, les élus et les Chioukhs des tribus Sahraouies.** Un discours empreint de respect et de considération pour le Royaume, affirmant que le présent et l'avenir du Sahara s'inscrivent irréversiblement dans le cadre de la souveraineté marocaine, et soulignant l'engagement ferme des deux institutions législatives à accompagner, **sous la Conduite Eclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, et du Président Emmanuel Macron,** la dynamique exceptionnelle de la relation stratégique maroco-française.
- **La visite officielle de M. Youssouf Raza Gilani, Président du Sénat de la République islamique du Pakistan,** effectuée du 28 avril au 3 mai 2025, a constitué une étape majeure dans **l'ouverture de la Chambre des Conseillers aux institutions parlementaires de la région d'Asie.** Elle a été couronnée par la signature d'un **Mémorandum d'Entente pour la coopération entre les deux institutions.**
- **La visite officielle de M. Godswill Akpabio, Président du Sénat Nigérian,** effectuée du 28 au 30 avril 2025, a représenté un moment fort dans la consolidation du partenariat stratégique maroco-nigérian, et a été marquée par la signature **d'un Mémorandum d'Entente pour la coopération entre les deux Chambres.**

1. Bilan des relations multilatérales

a) Participation aux Assemblées Parlementaires Régionales, Continentales et Internationales

Au niveau des organisations parlementaires régionales, continentales et internationales, M. Mohammed Ould Errachid, Président de la Chambre des Conseillers, a conduit une délégation composée des membres des sections nationales auprès des Parlements d'Amérique latine, pour prendre part aux travaux de la 38^{ème} session de l'Assemblée générale du Parlement d'Amérique latine et des Caraïbes (Parlatino), organisée à l'occasion de la célébration du 60^e anniversaire de la fondation de cette organisation parlementaire continentale, qui regroupe 23 institutions législatives de la région. Cette session s'est tenue à la République du Panama, du 4 au 6 décembre 2024.

Cette participation s'inscrivait dans le cadre du renforcement du positionnement de la Chambre des Conseillers au sein des unions régionales et continentales d'Amérique latine et des Caraïbes, dont le PARLATINO. Elle a été couronnée par la signature d'une « **Déclaration Conjointe** », au sein de la *Bibliothèque Roi Mohammed VI* au siège du PARLATINO, en vue de la création du « **Forum parlementaire économique Maroc-Amérique latine et Caraïbes** », en tant que plateforme institutionnelle de coopération et de partenariat.

À cette occasion, M. Mohammed Ould Errachid a prononcé un discours devant l'Assemblée générale du PARLATINO, dans lequel il a réaffirmé sa volonté d'instaurer dialogue dynamique et structuré entre la Chambre des Conseillers et le PARLATINO, reposant sur la conviction profonde de la nécessité de **renforcer la coopération Sud-Sud en tant que choix stratégique du Royaume du Maroc**, placé sous la Haute Conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste. Il a, en outre, souligné les fondements et les principes

directeurs de l'action diplomatique parlementaire de la Chambre des Conseillers, à savoir : le renforcement de la coopération mutuelle, la promotion des valeurs de solidarité et de paix, le respect du principe de non-ingérence dans les affaires internes ainsi que la préservation de l'unité, de la souveraineté et de l'indépendance des États et de leurs institutions.

Dans le même esprit, M. Mohammed Ould Errachid a pris part aux travaux de la **43^{ème} réunion du Forum des Présidentes et Présidents des Conseils Législatifs d'Amérique centrale, des Caraïbes et du Mexique (FOPREL)**, tenue au Honduras les 20 et 21 janvier 2025. Cette participation a été sanctionnée par une décision réaffirmant la solidité des relations liant le Parlement marocain au FOPREL, fondées sur le dialogue constructif et la coopération fructueuse, et par l'adoption **d'une résolution exprimant le soutien des Présidents des Parlements membres à l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc.**

À l'occasion de cette réunion, M. Mohammed Ould Errachid a eu des entretiens avec M. Luis Rolando Redondo Guifarro, Président du Congrès national du Honduras, portant sur les voies de renforcement de la coopération entre les deux institutions législatives, tant au niveau bilatéral que multilatéral, et en particulier à travers l'intensification du dialogue parlementaire interrégional.

Sur le plan international, M. Mohammed Ould Errachid, Président de la Chambre des Conseillers, a honoré de sa présence les travaux de la **150^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP)**, tenue à Tachkent, en République d'Ouzbékistan, du 5 au 9 avril 2025. À cette occasion, il a délivré une allocution mémorable lors de la séance plénière, dans laquelle il a mis en avant les avancées remarquables et structurantes du Royaume du Maroc, réalisées **sous la Conduite Eclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, dans les domaines du développement et de la justice sociale.

Cette intervention a également été l'occasion d'opposer une réfutation claire et ferme, appuyée sur des vérités historiques et juridiques, à la tentative vaine d'exploiter l'Union interparlementaire comme espace de diffusion de thèses infondées et fallacieuses concernant le Sahara marocain.

Parallèlement, et dans le cadre de la 4^{ème} Conférence du Réseau des Parlements du Mouvement des Pays Non-alignés, organisé en marge des mêmes assises, le Président de la Chambre des Conseillers a réaffirmé avec fermeté que les principes fondateurs de la Conférence constitutive du Mouvement sont les mêmes valeurs auxquelles le Royaume du Maroc demeure profondément attaché, et qu'il défend avec constance et détermination, **sous la Conduite Eclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**. Une vision stratégique globale, centrée sur la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, l'enracinement des valeurs de solidarité agissante, de coopération mutuellement fructueuse, de complémentarité et de co-développement, ainsi que sur le renforcement de la coopération régionale et internationale, fondée sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, de leur indépendance politique, du principe de non-ingérence dans leur affaires internes et de l'attachement indéfectible au règlement pacifique des différends.

Cette participation de haut niveau a également été l'occasion de tenir une série de rencontres bilatérales avec les Présidentes et Présidents de Parlements nationaux et des Unions parlementaires régionales et internationales. Ces entretiens ont porté sur les moyens de consolider la coopération bilatérale et multilatérale, de renforcer le positionnement du Parlement du Royaume du Maroc, notamment de la Chambre des Conseillers, au sein des forums parlementaires internationaux, et de promouvoir les positions et initiatives du Royaume concernant les grandes questions internationales.

Dans la continuité de ces engagements, M. Mohammed Ould Errachid a également pris part aux travaux de la 16^{ème} Assemblée Parlementaire

Euro-Latino-Américaine (EUROLAT), organisée à Lima, République du Pérou, du 1^{er} au 3 juin 2025. La participation de la Chambre des Conseillers à cette réunion, réservée aux parlementaires d'Europe et d'Amérique latine, a reflété le rôle croissant, dynamique et structurant de la diplomatie parlementaire marocaine dans les processus de dialogue et de rapprochement entre les institutions législatives et les organisations parlementaires régionales. Ce rayonnement a été unanimement reconnu par plusieurs présidents de parlements d'Amérique latine et des Caraïbes, qui ont proclamé le Royaume du Maroc comme une véritable « **Capitale mondiale de la diplomatie parlementaire** ».

Lors de cet événement d'envergure, M. Mohammed Ould Errachid, Président de la Chambre des Conseillers, a souligné, dans son allocution devant l'Assemblée générale de cette organisation parlementaire interrégionale, que le Royaume du Maroc s'affirme aujourd'hui comme un acteur central et incontournable dans l'édification du partenariat Sud-Sud, tout en contribuant parallèlement, à l'élaboration d'une nouvelle approche de coopération Nord-Sud, fondée sur des bases plus équitables, plus équilibrées et porteuses d'avenir.

Il a rappelé que, grâce à la **Vision Clairvoyante de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, le Maroc a su faire de sa position géographique unique, étendue à la fois sur les rives de l'océan Atlantique et de la Méditerranée, un pôle stratégique de rayonnement. Faisant du Royaume à la fois un point de convergence entre les deux rives, une plateforme de dialogue et de complémentarité régionale, et un espace privilégié de rencontre des civilisations et des valeurs humaines universelles.

Dans cette perspective, le Président de la Chambre des Conseillers a affirmé que le partenariat Sud-Sud constitue une pierre angulaire de la doctrine diplomatique du Royaume, **sous l'égide de Sa Majesté**, fondée

sur les principes inébranlables de solidarité, de dialogue constructif et de respect mutuel.

Cette participation de haut niveau a également donné lieu à un entretien avec M. Eduardo Salhuana Caviedes, Président du Congrès Péruvien. À cette occasion, M. Mohammed Ould Errachid a salué la dynamique politique renouvelée et prometteuse des relations entre le Royaume du Maroc et la République du Pérou depuis la **visite historique de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Glorifie**, en 2004. Celle-ci a marqué un tournant stratégique dans l'essor des relations bilatérales et l'ouverture de nouvelles perspectives pour une coopération Sud-Sud renforcée, conformément à la Vision Royale.

De même, il a réitéré sa haute appréciation pour le soutien constant et indéfectible du Congrès péruvien à l'intégrité territoriale du Royaume, ainsi qu'aux efforts déployés pour parvenir à une solution définitive au différend artificiel autour du Sahara marocain. Il a également salué la présentation du Congrès péruvien, d'une motion appelant l'exécutif à réaffirmer son soutien à la pleine souveraineté du Royaume du Maroc sur son Sahara.

Dans le même cadre d'ouverture sur la région d'Amérique latine et des Caraïbes, cette période a été marquée par la participation de M. Mohammed Ould Errachid, Président de la Chambre des Conseillers, aux travaux du « **Forum économique pour l'investissement et le développement** », organisé conjointement par la Chambre des Conseillers et le Parlement d'Amérique centrale, les 24 et 25 juin 2025, en République du Salvador.

Cet événement de haute portée s'est conclu par l'adoption à la majorité, d'une résolution solennelle émanant de l'Assemblée générale de cette organisation, fruit d'une étroite coordination entre M. Mohammed Ould Errachid et M. Carlos René Hernández, Président du Parlement d'Amérique centrale. Cette résolution a salué le rôle pionnier et visionnaire du Royaume du Maroc, **sous le Sage Leadership de Sa**

Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, dans la promotion du dialogue et de la concertation internationale, le maintien de la paix et la consolidation de la compréhension entre les peuples. Elle a, en outre, clairement attesté de son soutien indéfectible à l'intégrité territoriale du Royaume, consacrant L'initiative Marocaine d'Autonomie en tant que seule solution sérieuse, réaliste et crédible au conflit artificiel autour du Sahara marocain. Elle a par ailleurs exhorté la communauté internationale à soutenir les efforts diplomatiques et politiques en vue d'un règlement pacifique, durable et définitif, garantissant la stabilité régionale et le respect de la souveraineté du Royaume.

Dans son allocution d'ouverture de ce forum, en présence de M. Félix Ulloa, Vice-Président de la République du Salvador, M. Mohammed Ould Errachid a souligné l'expérience exemplaire de développement du Royaume du Maroc, fruit de la **Clairvoyance de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Glorifie**, et qui constitue un modèle intégré et inspirant de coopération pour les pays d'Amérique centrale. Il a également rappelé que le Royaume se positionne comme un hub stratégique entre l'Afrique, l'espace atlantique et latino-américain, plaçant au cœur de son action les principes de co-développement, de solidarité active et d'intégration régionale.

En outre, le Président de la Chambre des Conseillers a évoqué la **Vision Royale Novatrice** en faveur du renforcement de la souveraineté africaine, concrétisée par le lancement de projets structurants dans les domaines des infrastructures, de la sécurité alimentaire, de la santé, de l'industrie, ainsi que par des initiatives stratégiques telles que le gazoduc Nigeria-Maroc et l'Initiative Atlantique pour l'Afrique. Il a souligné que le projet du **Port Atlantique de Dakhla** est l'un des piliers majeurs de cette ambition, offrant un potentiel stratégique pour créer un corridor maritime direct entre l'Afrique et l'Amérique latine, et contribuant ainsi à bâtir un espace atlantique africain intégré et pleinement connecté aux chaînes mondiales d'échanges et de prospérité partagée.

À l'issue des travaux, M. Mohammed Ould Errachid a reçu un certificat de reconnaissance hautement symbolique de la part du Président du PARLASÉN, saluant le rôle prépondérant de la Chambre des Conseillers dans le renforcement des liens avec les Parlements latino-américains, **conformément aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, en faveur de la consolidation de la coopération Sud-Sud. Ce certificat a également consacré la reconnaissance de L'Initiative Marocaine d'Autonomie comme étant la seule solution crédible et définitive au différend régional artificiel autour du Sahara marocain.

À l'occasion de cette visite officielle, M. Mohammed Ould Errachid, Président de la Chambre des Conseillers, s'est entretenu avec M. Félix Ulloa, Vice-Président de la République du Salvador. Ces échanges ont permis de saluer la dynamique exemplaire et croissante qui anime les relations entre les deux pays amis, empreintes de respect mutuel et de coopération fructueuse.

Lors de cette audience, le Président de la Chambre des Conseillers a exprimé sa haute considération pour les nobles et fermes positions de la République du Salvador en faveur de l'intégrité territoriale du Royaume, ainsi que pour son soutien indéfectible et résolu à L'Initiative Marocaine d'Autonomie dans les provinces du Sud, sous la pleine souveraineté nationale du Maroc.

De son côté, le Vice-Président du Salvador a affirmé que son souhait de tenir cette rencontre reflète l'estime sincère que son pays porte au Royaume du Maroc, **sous la Conduite Éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Glorifie**. Il a également souligné la volonté de son pays de renforcer sa présence sur le continent africain, précisant que le Maroc, grâce à sa stabilité politique et à son leadership régional, constitue une porte d'entrée stratégique privilégiée vers l'Afrique.

S'agissant de la question nationale du Maroc, **le Vice-Président du Salvador a fermement réitéré le soutien indéfectible et immuable de**

son pays à l'intégrité territoriale du Royaume, ainsi qu'à L'Initiative Marocaine d'Autonomie, reconnue comme solution unique, sérieuse, réaliste et crédible pour le règlement du différend artificiel autour du Sahara marocain. Il a par ailleurs souligné que les relations bilatérales avaient connu une dynamique croissante et prometteuse, depuis la décision historique de son pays de rompre ses relations avec l'entité fantoche en 2019, puis l'ouverture de son Ambassade à Rabat en 2021.

Dans cette même optique, M. Félix Ulloa a réaffirmé sa ferme volonté de contribuer à l'ouverture prochaine d'une représentation diplomatique salvadorienne à la ville de Laâyoune, consacrant ainsi de manière tangible et irréversible la reconnaissance par la République du Salvador de la pleine souveraineté du Maroc sur son Sahara.

Au cours de cette période, les sections nationales permanentes ainsi que les délégations de la Chambre des Conseillers ont pris part à un ensemble de manifestations et de travaux parlementaires, aux niveaux régional, continental et international, reflétant l'ampleur du rayonnement et l'engagement du Royaume du Maroc dans les grands débats et concertations multilatéraux. Parmi ces participations, l'on relève notamment:

- La session de l'Assemblée générale du Parlement d'Amérique centrale, tenue à Guatemala City (République du Guatemala), le 25 octobre 2024 ;
- La première séance plénière de la quatrième législature du Parlement arabe, organisée au Caire (République arabe d'Égypte), le 27 octobre 2024;
- La quatrième session du Parlement panafricain, à Midrand (République d'Afrique du Sud), du 4 au 15 novembre 2024;
- La mission d'observation électorale aux États-Unis d'Amérique, le 5 novembre 2024;
- La réunion des Présidents des parlements du sud de l'Union européenne et du nord de l'Afrique, organisée par l'Assemblée parle-

- mentaire de l'Union pour la Méditerranée, à Lanzarote (Îles Canaries), du 26 au 28 janvier 2025;
- La première partie de la session ordinaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à Strasbourg (République française), du 27 au 31 janvier 2025;
 - La réunion du Réseau parlementaire mondial de l'OCDE, à Paris (République française), les 5 et 6 février 2025;
 - La 24^{ème} session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, à Vienne (République d'Autriche), les 20 et 21 février 2025;
 - La 7^{ème} Conférence des Présidents de Parlements arabes, au Caire, le 22 février 2025;
 - La 19^{ème} Assemblée générale de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée, à Rome (République Italienne), du 20 au 22 février 2025;
 - La 37^{ème} réunion du Comité exécutif de l'Union parlementaire arabe, au Caire, le 23 février 2025;
 - La participation aux travaux de la Commission de la Condition de la Femme des Nations Unies, à New York (États-Unis d'Amérique), le 12 mars 2025;
 - La participation au Sommet Mondial des Femmes Parlementaires de l'Union interparlementaire, à Mexico City (États-Unis mexicains), du 13 au 16 mars 2025;
 - Le Forum international sur l'avenir de la Méditerranée, à Grenade (Royaume d'Espagne), du 2 au 4 avril 2025;
 - La participation aux travaux de la Commission politique et de la démocratie de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, le 7 avril 2025;
 - La session de l'Association des Sénats d'Afrique, à Brazzaville (République du Congo), le 17 avril 2025;
 - La réunion de la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à Dakar (République du Sénégal), les 28 et 29 avril 2025;

- Le Forum régional sur la migration, organisé par le Parlement d'Amérique centrale, à Saint-Domingue (République dominicaine), le 29 avril 2025;
- La 19^{ème} Conférence de l'Union des Parlements des États membres de l'Organisation de la Coopération Islamique, à Jakarta (République d'Indonésie), les 14 et 15 mai 2025;
- L'Assemblée générale du Parlement d'Amérique centrale, à San Salvador (République du Salvador), le 25 juin 2025;
- La participation aux travaux de la Commission de l'égalité de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, le 28 juin 2025;
- Le Forum sur les changements climatiques et la transition équitable, organisé par le Parlement d'Amérique latine et des Caraïbes PARLATINO, à Panama City (République du Panama), les 4 et 5 juin 2025;
- La participation à la réunion mondiale du Réseau international de législations sur les drogues, organisée par l'ONUDD, à Vienne, les 24 et 25 juin 2025 ;
- La participation à la 5^{ème} session de la 4^{ème} législature du Parlement arabe, au Caire, du 25 au 28 juin 2025;
- La participation à la troisième partie de la session ordinaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, du 23 au 27 juin 2025;
- La participation au 9^{ème} Sommet et à la 18^{ème} Assemblée générale de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, à Malaga (Royaume d'Espagne), le 26 juin 2025;
- La participation à la 32^{ème} session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, à Porto (République du Portugal), du 29 juin au 3 juillet 2025;
- La participation à la 50^{ème} session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à Paris, du 9 au 13 juillet 2025 ;
- La participation à l'Assemblée générale du Parlement andin, à Lima (République du Pérou), du 29 juillet au 2 août 2025.

b) Organisation et accueil de manifestations parlementaires régionales et internationales

Dans le cadre de l'accueil et de l'organisation de rencontres de haut niveau, la Chambre des Conseillers a abrité, **sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, un ensemble d'événements parlementaires régionaux et internationaux qui témoignent du rôle prépondérant du Royaume en tant que pôle de rayonnement, de réflexion et de dialogue interparlementaire.

Ainsi, en partenariat avec la Chambre des Représentants et le Conseil National des Droits de l'Homme, s'est tenue, les 6 et 7 décembre 2024, une Conférence Internationale consacrée à « **l'expérience marocaine en matière de justice transitionnelle** ». À cette occasion, M. Mohammed Ould Errachid, Président de la Chambre des Conseillers a souligné dans son allocution, que le **Haut Patronage** octroyé par **Sa Majesté** à cette rencontre illustre l'attention Royale constante et bienveillante portée au projet démocratique et à la consécration des Droits Humains. Il a également mis en lumière la portée exceptionnelle du **Message Royal** adressé aux participants, soulignant la singularité de l'expérience marocaine et appelant à consolider les acquis ainsi qu'à renforcer l'enracinement de la culture des Droits de l'Homme dans les législations et institutions nationales.

Il a ajouté que **les Hautes Orientations de Sa Majesté** avaient constitué la pierre angulaire de cette expérience, permettant de conférer à la réconciliation nationale une dimension globale qui va au-delà de la simple réparation des violations passées pour inclure la garantie de leur non-répétition, la consolidation de la confiance entre l'État et la société, ainsi que l'instauration de réformes constitutionnelles et institutionnelles d'une portée décisive pour la démocratie et le développement du Royaume.

Par ailleurs, la Chambre des Conseillers, en partenariat avec la Chambre des Représentants, la « Fondation Rencontres du Futur » et les deux Chambres du Parlement du Chili, a accueilli la Conférence du Futur les 16 et 17 décembre 2024. Cette rencontre, qui a réuni des parlementaires, des ministres, des responsables politiques, des universitaires et des experts issus du Maroc, du Chili, d'Europe, d'Afrique et d'Amérique latine, a constitué une plateforme privilégiée pour débattre des enjeux relatifs à l'avenir de l'humanité.

La tenue de cette Conférence au Maroc, pour la première fois organisée dans un pays africain, a consacré le Royaume comme pôle de réflexion scientifique de référence sur les questions contemporaines des peuples africains et arabes, et comme acteur central en matière de coopération Sud-Sud. Elle a également illustré la place unique et reconnue du Royaume, **sous la Vision Eclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Préserve**, tant au sein du continent africain que dans les regroupements politiques, économiques et parlementaires en Amérique latine.

S'exprimant lors de la cérémonie d'ouverture, M. Mohammed Ould Erraachid a souligné la haute portée du choix du Parlement du Royaume du Maroc pour accueillir cette édition, une première à se tenir hors Amérique latine. Celle-ci constitue une preuve éclatante de la confiance et de la considération dont jouit le Maroc sur la scène régionale et internationale, **sous le Sage Leadership de Sa Majesté**. Il a par ailleurs mis en avant les initiatives stratégiques lancées par le Royaume, dont le **Gazoduc Nigeria-Maroc** et « **l'Initiative Royale** » visant à garantir aux pays du Sahel un accès à l'océan Atlantique, deux projets structurants porteurs de stabilité, de sécurité et de développement.

En outre, la Chambre des Conseillers, conjointement avec la Chambre des Représentants, a accueilli au siège du Parlement, les 27 et 28 novembre 2024, la 30^{ème} session extraordinaire du Forum des

Présidentes et Présidents des Conseils Législatifs d'Amérique centrale, des Caraïbes et du Mexique (FOPREL). Cet événement a marqué une étape décisive avec un changement de statut du Parlement marocain, qui est passé du statut de « **membre observateur permanent** », acquis en 2014, à celui de « **partenaire avancé** ».

A cette occasion, M. Mohammed Ould Errachid, Président de la Chambre des Conseillers, a appelé dans son discours à la création d'un forum de dialogue parlementaire entre le Maroc et l'Amérique centrale et les Caraïbes, dont les sessions se tiendraient alternativement des deux côtés de l'Atlantique et permettrait une connaissance mutuelle approfondie des histoires, des valeurs et des potentialités des pays membres. Cette initiative permettrait également aux peuples de cette région de découvrir l'histoire riche et le parcours de développement exemplaire du Royaume, placé **sous la Conduite Eclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste.**

Par ailleurs, il a souligné que le partenariat unique entre le Parlement du Royaume et le FOPREL, ancré dans le respect mutuel, devait être consolidé et étendu à de nouveaux horizons de coopération fructueuse. Il a également souligné que le renforcement des liens avec cette organisation est essentiel pour soutenir les initiatives solidaires et les projets d'intégration, en particulier dans le cadre du partenariat Sud-Sud, qui demeure un choix stratégique et une pierre angulaire de la politique extérieure du Royaume.

La Chambre des Conseillers a également accueilli, du 12 au 17 février 2025, les travaux de la première réunion du Bureau Exécutif du PARLATINO en dehors de la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Cet événement historique, ponctué d'une réunion conjointe avec le Bureau de la Chambre des Conseillers, fut couronné par la signature d'une Déclaration qui a souligné la solidité et l'excellence des relations

de coopération entre les deux institutions, tant sur le plan bilatéral que multilatéral. Elle a également consacré la Chambre des Conseillers en qualité de partenaire stratégique et exceptionnel du PARLATINO, notamment grâce à son rôle moteur dans la promotion du dialogue parlementaire afro-latino-américain au sein du Forum AFROLAC.

Dans la même dynamique, le Royaume du Maroc a accueilli, du 1^{er} au 3 avril 2025, une délégation du Parlement andin. Cette visite, jalonnée par la tenue de l'Assemblée générale de cette organisation parlementaire régionale ainsi que par des rencontres de haut niveau avec des responsables gouvernementaux et parlementaires, a constitué une étape majeure dans le renforcement des relations interparlementaires. À cette occasion, le président du Parlement andin, M. Alfredo Pacheco, a exprimé sa profonde considération et sa sincère gratitude à **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, pour ses initiatives prospectives visant à promouvoir la coopération Sud-Sud et à consolider la paix, la stabilité et le développement aux niveaux régional et international. Il a également réaffirmé son soutien indéfectible et incontestable à l'intégrité territoriale du Royaume et à sa souveraineté pleine et entière sur l'ensemble de son territoire national.

Cette visite a été marquée par la signature, à la ville de Laâyoune, d'une **Déclaration Conjointe** entre la Chambre des Conseillers et le Parlement Andin, visant à renforcer la coopération mutuelle et à hisser le statut du Parlement du Royaume du Maroc au rang de « **partenaire avancé exceptionnel** » au sein de cette organisation.

De plus, cette période a été marquée par un événement d'une grande importance stratégique : l'organisation de la Troisième édition du Forum du Dialogue Parlementaire Sud-Sud, organisée par la Chambre des Conseillers **sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, en partenariat avec l'Association des Sénats,

Choura et Conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe, présidée par M. Mohammed Ould Rachid. Cet événement, tenu à Rabat, les 28 et 29 avril 2025, a été placé sous le thème:

« Les dialogues interrégionaux et continentaux des pays du Sud: levier essentiel pour relever les nouveaux défis de la coopération internationale et pour la consolidation de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement commun ».

L'organisation de ce forum s'inscrit dans la mise en œuvre de la Vision Royale éclairée visant à renforcer la coopération Sud-Sud, à travers l'ouverture sur les expériences régionales et le renforcement des mécanismes de dialogue parlementaire entre les pays du Sud, considéré comme un levier pour promouvoir l'intégration économique, réaliser le développement durable et consolider la paix et la stabilité.

Lors de ce forum, M. Mohammed Ould Errachid, Président de la Chambre des Conseillers, a prononcé une allocution dans laquelle il a affirmé que cette rencontre demeurerait gravée dans les annales de la coopération parlementaire commune, en tant qu'étape lumineuse dans le parcours collectif du Forum. Celui-ci a rassemblé des sénats et institutions équivalentes, ainsi que des unions parlementaires régionales, continentales et internationales, représentant 40 pays, dont 32 Présidentes et Présidents, issus de quatre grandes zones géopolitiques majeures du monde. Tous étaient réunis pour poursuivre le dialogue, la concertation et la réflexion collective, dans le but de renforcer l'unité des positions et la convergence des visions, et de consolider les efforts et les initiatives en faveur du développement et du progrès des pays du Sud.

Le Président de la Chambre des Conseillers a souligné que la volonté de son institution de garantir la durabilité et la régularité de la tenue de ce forum, de développer ses mécanismes de fonctionnement et d'élargir

sa base de membres, découle de l'engagement indéfectible du Royaume du Maroc, **sous la Vision Eclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le Glorifie**, à promouvoir la coopération Sud-Sud comme choix stratégique irréversible de sa politique étrangère.

Par ailleurs, il a affirmé que les pays du Sud sont désormais appelés à adopter des approches participatives, intégrées, dynamiques et flexibles, fondées sur l'interaction régionale, l'intégration économique et la coopération technologique, devenue une nécessité impérieuse à l'heure de la révolution scientifique sans précédent marquée par des avancées remarquables dans les domaines des nouvelles technologies, de l'innovation, de la numérisation et de l'intelligence artificielle. Dans ce contexte, il a également souligné l'importance d'exploiter pleinement les potentialités propres à chaque pays afin de bâtir un nouvel ordre mondial apte à opérer une transformation qualitative profonde des concepts et des fondements du système économique mondial, selon le principe « gagnant-gagnant », au service du bien commun de l'humanité.

M. Mohammed Ould Errachid a également rappelé que cet engagement s'est traduit par le lancement, par le Royaume du Maroc, **sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi, que Dieu l'Assiste**, de partenariats stratégiques fructueux et ouverts, ainsi que d'initiatives novatrices et ambitieuses visant à renforcer la coopération mutuelle et à consolider les valeurs de solidarité entre les nations, particulier au sein des pays du Sud.

Il a enfin souligné que ces projets structurants de portée stratégique visent à garantir la sécurité et la stabilité régionales, à impulser une dynamique de développement et à renforcer les échanges humains. Parmi ces projets, figurent notamment les initiatives pionnières portées par le Maroc en Afrique et dans l'Atlantique, qui incarnent une vision novatrice de l'intégration et de la coopération, et ouvrent la voie à un

Atlantique élargi et à des partenariats Sud-Sud plus profonds et plus solidaires.

La Chambre des Conseillers a abrité, le 29 avril 2025, le « **Sommet parlementaire Afrique-Amérique latine et Caraïbes** », dans le cadre du Forum parlementaire des pays d’Afrique et d’Amérique latine et des Caraïbes (AFROLAC), en son siège à Rabat. Véritable plateforme interrégionale de haut niveau dédiée au dialogue et à la coopération, cette rencontre a rassemblé les Présidentes et Présidents des principales unions parlementaires des deux régions, parmi lesquelles le Parlement d’Amérique latine et des Caraïbes, le Parlement andin, le Parlement d’Amérique centrale, le Parlement du MERCOSUR, le Parlement panafricain, l’Association des Sénats, Choura et Conseils équivalents d’Afrique et du monde arabe, l’Union parlementaire africaine, ainsi que le Parlement de la CEDEAO.

À cette structure prestigieuse, M. Mohammed Ould Errachid, Président de la Chambre des Conseillers, a apporté une contribution majeure en y intégrant deux composantes nouvelles et stratégiques: **le Parlement de la Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale (CEMAC) et l’Association des Sénats d’Afrique.**

Ce sommet d’envergure a été l’occasion solennelle de mettre en lumière les efforts constants et soutenus du Royaume du Maroc, **sous la Conduite Eclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l’Assiste**, pour tisser des liens de coopération solides dans l’espace atlantique, renforcer la coexistence pacifique, la paix, la sécurité et la stabilité, et promouvoir une coopération durable fondée sur les valeurs de solidarité agissante et de coresponsabilité dans la gestion des défis communs.

La rencontre a également permis de souligner l’importance capitale de l’action collective face aux défis croissants auxquels sont confrontées

les deux régions, notamment ceux liés à la sécurité alimentaire, aux changements climatiques et au développement durable inclusif.

Dans un esprit prospectif, et dans le cadre de la création de mécanismes et plateformes innovants destinés à bâtir un capital humain parlementaire d'excellence, M. Mohammed Ould Errachid a proposé la création du « **Réseau Des Secrétaires Généraux du Forum du Dialogue Sud-Sud** ». Cette initiative hautement stratégique vise à doter les parlements de ressources administratives spécialisées et hautement qualifiées, capables de relever les défis futurs de la diplomatie parlementaire et de contribuer pleinement à la dynamique de transformation institutionnelle des Parlements modernes.

La réunion constitutive de ce Réseau, tenue le 29 avril 2025 au siège de la Chambre des Conseillers, a rassemblé des Secrétaires Généraux représentant des Unions parlementaires régionales et continentales, ainsi que des Sénats, Choura et Conseils équivalents des pays du Sud. Cette session a marqué le lancement officiel de ce projet administratif novateur ainsi que l'adoption d'une feuille de route ambitieuse destinée à renforcer les compétences humaines et administratives des assemblées législatives et à consolider leur efficacité, tant dans leurs fonctions consultatives que dans leurs missions de recherche et d'appui à la décision.

Au niveau de l'Union parlementaire africaine, la Chambre des Conseillers, en partenariat avec la Chambre des Représentants, a accueilli les 20 et 21 mai 2025 à Rabat les travaux de la 83^{ème} Session du Comité Exécutif de cette organisation parlementaire régionale africaine. À cette occasion, M. Mohammed Ould Errachid, Président de la Chambre des Conseillers, a prononcé une allocution d'une grande portée, rappelant que le Royaume du Maroc, **sous la Conduite Sage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie,**

a érigé la coopération africaine au rang de priorité stratégique centrale de sa politique étrangère.

Ce choix découle de la conviction profonde et de la volonté sincère et résolue de contribuer à construire une Afrique forte, unie et solidaire. Le Président a souligné que cette Volonté Royale s'est incarnée dans une multitude d'initiatives et de projets structurants portés et inspirés par **Sa Majesté**, visant à mettre en place un modèle novateur de coopération Sud-Sud, fondé sur le partenariat gagnant-gagnant, où le partage des connaissances, des compétences, des expertises et des ressources serait le socle d'un développement économique et humain harmonieux au service des peuples africains.

Dans la continuité de l'Approche Royale qui positionne le Maroc en tant que **pont de rencontre stratégique entre le Nord et le Sud**, et afin de renforcer le rôle des Parlements dans l'accompagnement des grandes mutations économiques, la Chambre des Conseillers a organisé, **sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, la 3^{ème} Édition du **Forum Économique Parlementaire de la région Euro-méditerranéenne et du Golfe**, en partenariat avec l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée, à Marrakech, les 23 et 24 mai 2025, sur le thème :

« Défis économiques, commerciaux et énergétiques inédits : la réponse des parlements régionaux et du secteur privé ».

Dans son allocution d'ouverture, M. Mohammed Ould Errachid a souligné que ce Forum est une opportunité importante pour contribuer à dessiner les contours d'un nouvel ordre économique mondial plus juste et plus équilibré, à travers l'instauration d'un cadre de coopération basé sur la libération des énergies communes et la construction d'un modèle régional avancé de transformation économique.

Il a également affirmé que l'ambition partagée par toutes les parties

prenantes converge vers un même horizon : celui d'un partenariat stratégique élargi, empreint d'équilibre dans les intérêts et d'harmonie dans les visions, conciliant les impératifs sécuritaires avec les exigences du développement durable, tout en favorisant l'intégration économique, le transfert technologique et l'avènement d'une justice climatique universelle.

Le Président de la Chambre des Conseillers a fermement réaffirmé que le Royaume du Maroc, fidèle à **la Vision Clairvoyante de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Glorifie**, poursuit avec détermination son action en faveur d'une transformation de développement multidimensionnel. À travers le lancement d'initiatives régionales ambitieuses, le Royaume œuvre à promouvoir une croissance inclusive, à consolider les fondements de la sécurité énergétique et alimentaire et à bâtir un espace régional capable de faire face aux crises. Il a enfin mis l'accent sur la nécessité de renforcer la diplomatie parlementaire, en particulier dans sa dimension économique, et de promouvoir des cadres législatifs et politiques capables de consolider les partenariats stratégiques, de favoriser l'intégration et l'interdépendance régionales, et de garantir un développement commun et solidaire, afin de surmonter collectivement les défis et obstacles persistants.

Dans le but d'explorer de nouveaux horizons de coopération avec les pays frères d'Afrique centrale, notamment à travers le dialogue entre les acteurs politiques et économiques, et dans le cadre des nouvelles initiatives de la Chambre des Conseillers en matière d'ouverture sur de nouvelles organisations parlementaires régionales africaines, celle-ci a organisé, **sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, le 20 juin 2025 à Laâyoune, en partenariat avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), les travaux de la première édition du **Forum Parlementaire de Coopération Économique entre le Royaume du Maroc et le Parlement de la**

Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Ce Forum a constitué une plateforme institutionnelle de dialogue et d'échanges de vues sur les moyens de renforcer la coopération économique et de dynamiser les échanges commerciaux entre le Maroc et les pays membres de la CEMAC, afin de favoriser l'émergence de projets de développement communs et de contribuer à la consolidation de la dynamique d'intégration économique du continent.

L'organisation de ce forum s'inscrit dans la droite ligne de **la Vision Clairvoyante de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le Glorifie**, visant à consacrer une coopération Sud-Sud active et équilibrée, et à ouvrir de nouvelles perspectives prometteuses de partenariat entre le Royaume du Maroc et les pays d'Afrique centrale, fondées sur l'intérêt mutuel, la complémentarité économique et le respect réciproque.

Dans son allocution prononcée lors de la séance d'ouverture du Forum, M. Mohammed Ould Errachid, Président de la Chambre des Conseillers, a souligné que ce Forum parlementaire pour la coopération économique Maroc-CEMAC incarne pleinement la coopération Sud-Sud, prônée par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**. Il reflète une prise de conscience croissante de la nécessité d'adopter une nouvelle approche de l'action parlementaire africaine, fondée sur la convergence entre diplomatie parlementaire et dynamique économique. Cette démarche vise à établir un cadre institutionnel régulier de coopération associant les acteurs politiques, les législateurs, les entrepreneurs, les secteurs public et privé, les institutions financières, ainsi que les experts des deux parties.

Il a insisté, à cet égard, sur la fidélité du Maroc à ses choix africains et sur sa volonté constante d'avancer aux côtés de ses frères, notamment les pays de la CEMAC, sur la voie du développement commun, du

renforcement mutuel et de la projection ambitieuse vers l'avenir. Il a rappelé que, dans ce cadre renouvelé, le Royaume poursuit, **sous le Sage Leadership de Sa Majesté le Roi**, l'ancrage d'une vision africaine prospective, caractérisée par la pluralité de ses dimensions, la diversité de ses domaines et la complémentarité de ses initiatives.

M. Ould Errachid a également rappelé que le Maroc figure parmi les premiers pays à s'être engagés activement dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi que dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf et d'autres initiatives clés. Il a ajouté que le Royaume avait œuvré à l'élaboration de nouvelles conceptions de la coopération Sud-Sud, à travers des initiatives stratégiques et structurantes touchant un grand nombre de pays africains, notamment les initiatives Royales en faveur de l'Afrique atlantique et du renforcement de l'accès à l'océan Atlantique pour les pays du Sahel.

2. Bilan des relations bilatérales

Au niveau bilatéral, la période écoulée a été marquée par la visite officielle de **Son Excellence M. Emmanuel Macron, Président de la République française**, au Royaume du Maroc, du 28 au 30 octobre 2024, à l'invitation de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Glorifie**. A cette occasion, le Président Français a prononcé un discours devant le Parlement réuni en séance conjointe entre la Chambre des Représentants et la Chambre des Conseillers, le 29 octobre 2024.

Lors de cette séance, M. Mohammed Ould Errachid, Président de la Chambre des Conseillers, a exprimé ses vifs remerciements et sa profonde gratitude au Président Macron pour la teneur de son allocution devant les Représentants de la Nation, lequel témoigne de la solidité des relations maroco-françaises, élevées à un niveau sans précédent sous l'impulsion conjointe de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Préserve**, et de **Son Excellence le Président Emmanuel Macron**.

Le Président de la Chambre des Conseillers a souligné que cette visite consacre l'unicité et l'exceptionnalité d'un partenariat historique, ancré dans le temps, nourri par un dialogue constant, un échange humain et culturel riche, ainsi qu'une dynamique économique et commerciale diversifiée et renouvelée, ouvrant des perspectives plus prometteuses pour la prospérité et l'épanouissement communs des deux pays et de leurs peuples amis.

Il a, par ailleurs, exprimé la reconnaissance profonde du Royaume à l'égard de la position historique de la France sur la question du Sahara marocain, position hautement appréciée dans le Discours royal prononcé par **Sa Majesté** à l'occasion de l'ouverture de la session législative en cours. Le Président de la Chambre des Conseillers a insisté sur la portée décisive de cette position émanant d'une grande puissance, membre

permanent du Conseil de Sécurité et acteur influent sur la scène internationale, qui reconnaît la légitimité des droits historiques du Maroc. Cette position constitue, a-t-il affirmé, un tournant majeur vers une solution définitive, fondée sur l'Initiative Marocaine d'Autonomie sous souveraineté nationale, seul cadre réaliste, sérieux et crédible pour clore le différend régional artificiel autour du Sahara marocain.

La période considérée a également été marquée par la **visite** au Maroc de **M. Évariste N'Gamanda**, Président du Parlement de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), du 20 au 25 janvier 2025, dans le cadre du suivi parlementaire des relations de coopération unissant le Royaume du Maroc et les pays de cette organisation régionale.

Lors de son entretien avec le Président de la Chambre des Conseillers, les deux parties ont salué la profondeur des relations maroco-africaines et souligné l'importance historique des liens bilatéraux et multilatéraux entre le Maroc et la CEMAC. Ils ont convenu que cette visite ouvrait des perspectives prometteuses pour renforcer la coopération au service des intérêts partagés et des aspirations des peuples, dans un esprit de partenariat gagnant-gagnant et de la coopération Sud-Sud. Les deux responsables ont souligné que les multiples défis auxquels l'ensemble du continent africain est confronté exigent aujourd'hui plus que jamais de conjuguer les efforts, d'unifier les volontés et de promouvoir des approches collectives, fondées sur la solidarité et l'interdépendance.

M. Ould Errachid a mis en avant l'importance de la diplomatie économique et de la mobilisation des opportunités et des capacités des deux parties pour promouvoir les relations bilatérales. Il a rappelé, à ce titre, la présence économique remarquable et les investissements du Royaume du Maroc en Afrique, notamment dans les pays de la Communauté, visant à accroître les échanges commerciaux, soutenir l'intégration économique et régionale, accélérer la coopération

financière et monétaire, et donner un nouvel élan aux relations dans tous les secteurs vitaux.

En évoquant les efforts déployés au niveau régional et continental, M. Mohamed Ould Errachid a mis en lumière l'engagement actif du Royaume du Maroc, **sous la Conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, dans les initiatives soutenant l'intégration africaine, la création de la zone de libre-échange continentale africaine et la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063, en tant que priorités stratégiques pour un continent prospère. Il a notamment souligné les initiatives royales relatives aux pays atlantiques africains, facilitant l'accès des pays du Sahel et du Sahara à l'océan Atlantique ainsi que le projet du gazoduc Nigeria-Maroc.

À ce titre, il a exprimé la disponibilité de la Chambre des Conseillers, grâce à sa composition particulière, à accompagner les relations fructueuses entre le Maroc et la CEMAC à travers des initiatives parlementaires favorisant le dialogue et la compréhension entre les peuples, le partage d'expériences et la coordination dans les instances parlementaires internationales, notamment avec les pays d'Amérique latine et d'Afrique.

Lors de cette rencontre, le Président de la Chambre des Conseillers n'a pas manqué d'exprimer sa gratitude et de saluer la noble position fraternelle des États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, qui soutiennent la Marocanité du Sahara. Il a souligné que cette position constante s'inscrit dans la dynamique croissante et large de soutien à la cause de l'unité territoriale du Royaume du Maroc, reflétant l'appui de la majorité des pays africains et de la communauté internationale à la vision du Royaume, **sous la Conduite Sage et Avisée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, pour l'avenir du Sahara marocain dans toutes ses dimensions politiques, économiques et de développement.

De son côté, le président du Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, M. Evariste Ngamana, a renouvelé ses remerciements et sa gratitude pour l'initiative d'avoir invité cette délégation de haut niveau au Maroc. Il a exprimé sa grande fierté envers la **Vision Éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, ainsi que ses efforts continus pour incarner la solidarité africaine et l'intégration régionale. Il a également affirmé sa totale disposition à poursuivre le travail visant à renforcer les liens solides entre le Royaume du Maroc et les pays de la Communauté.

Après avoir souligné les rôles importants joués par la Communauté dans l'animation de la diplomatie parlementaire, M. Evariste Ngamana a insisté sur le fait que le Parlement de la Communauté participe avec les chefs d'État aux efforts visant à rapprocher les visions entre les peuples et à approfondir la coopération bilatérale et multilatérale. Il a indiqué, dans ce cadre, les bénéfices obtenus par les pays membres grâce à la coopération avec le Maroc, notamment dans les domaines de l'énergie, des infrastructures et également sur le plan diplomatique. Il a salué les initiatives importantes lancées par **Sa Majesté, que Dieu L'Assiste et Le Glorifie**, visant à renforcer la coopération africaine multilatérale, en particulier celles relatives à la valorisation de la dimension atlantique africaine et à la création du gazoduc Nigeria-Maroc. Selon lui, le soutien de la CEMAC à ces projets prendra encore plus d'ampleur avec l'adhésion prochaine de cinq nouveaux pays membres.

La visite s'est conclue par la signature d'un Mémoire d'Entente entre la Chambre des Conseillers et le Parlement de la CEMAC, visant à développer la coopération dans le domaine des relations parlementaires par l'échange d'expertises, la mise en œuvre de programmes de formation pour renforcer les capacités des parlementaires et des cadres administratifs des deux parties dans divers domaines d'activité des

institutions, notamment à travers « **La Plateforme de la Chambre des Conseillers pour la diplomatie parlementaire et le dialogue Sud-Sud** », proposée et créée par M. Mohamed Ould Errachid, Président de la Chambre des Conseillers, ainsi que le renforcement des échanges de visites et l'organisation conjointe de conférences et séminaires sur des thèmes et questions d'intérêt commun.

Au niveau arabe, M. Mohamed Ould Errachid, Président de la Chambre des Conseillers, a effectué, au cours de cette session, une visite parlementaire aux Émirats arabes unis, du 28 au 30 janvier 2025, à l'invitation aimable de M. Saqr Ghobash, Président du Conseil national fédéral. Cette visite a été l'occasion pour les deux parties de tenir des entretiens bilatéraux portant sur les moyens de renforcer les liens de fraternité et de coopération entre la Chambre des Conseillers et le Conseil national fédéral sur différents plans, en vue d'assurer un accompagnement parlementaire aux relations profondes unissant le Royaume du Maroc et les Émirats arabes unis, lesquelles puisent leur force dans les liens fraternels étroits entre **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le Préserve, et Son frère Son Altesse Cheikh Mohammed ben Zayed Al Nahyane.**

Cette période a également été marquée par la visite importante effectuée par **le Président du Sénat français, M. Gérard Larcher**, au Royaume du Maroc, du 23 au 26 février 2025. Cette visite a constitué un moment privilégié dans le parcours des relations parlementaires maroco-françaises, ainsi qu'un ancrage significatif et profond de la reconnaissance française de la marocanité du Sahara. Cette reconnaissance s'est illustrée dans le contenu du discours prononcé par M. Mohamed Ould Errachid, aux côtés du Président du Sénat français, dans la ville de Laâyoune, devant les responsables, les élus locaux et les Chefs des Tribus Sahraouies. Il y a affirmé que la visite du Président du Sénat français représente un événement historique marquant et un moment exceptionnel dans l'histoire des relations maroco-françaises, et que le soutien français à l'unité

territoriale du Maroc n'est pas un simple appui diplomatique passager, mais bien une position permanente et un engagement constant. Ce soutien reflète l'ampleur de l'appui international clair et croissant à l'Initiative Marocaine d'Autonomie sous souveraineté marocaine, initiative largement saluée par l'ONU et considérée comme la seule solution juste et acceptable pour mettre fin à ce conflit artificiel autour du Sahara marocain.

M. Mohamed Ould Errachid a souligné que les deux institutions sont animées par une volonté commune et déterminée de contribuer concrètement à l'écriture de glorieuses pages du nouveau chapitre auquel ont appelé les dirigeants des deux pays, **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, et Son Excellence le Président Emmanuel Macron**, à l'occasion de la visite d'État effectuée par ce dernier à l'invitation de **Sa Majesté, que Dieu Le Glorifie**.

Le Président de la Chambre des Conseillers a relevé que la profonde fierté des Sahraouis quant à leur marocanité, à l'unité de leur intégrité territoriale et à leur attachement indéfectible au Trône Aalaouite, se manifeste clairement à travers les positions unificatrices et historiques des Chefs des tribus du Sahara marocain. Il a mis en avant qu'ils méritent un hommage empreint de respect et de considération pour les rôles de réforme, de sensibilisation et d'action sociale considérables qu'ils ont assumés et continuent d'assumer. Ils ont contribué, non seulement à la préservation des valeurs et coutumes locales, au maintien de la coexistence, de l'unité et de la solidarité, mais également à inspirer les générations actuelles et à renforcer leur détermination à s'engager, avec persévérance et confiance, dans la marche des réformes et de la modernisation.

Pour sa part, le Président du Sénat français, dans son allocution, a affirmé que la nouvelle vision adoptée par la France concernant la

question du Sahara marocain et l'évolution de sa position reposent sur une vérité évidente et incontestable. Il a souligné que le soutien de la France au Plan d'Autonomie sous souveraineté marocaine, en tant que cadre unique et exclusif de règlement, est désormais acté et reflète la position des différentes institutions de la République française. Il a insisté sur le fait que ce soutien n'est pas le fruit d'une politique gouvernementale, mais qu'il constitue, à partir de maintenant, la politique même de la République française.

M. Gérard Larcher a exprimé sa grande admiration pour le développement que connaît la région de Laâyoune-Sakia El Hamra, **conformément à la Volonté Suprême de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, en matière d'infrastructures, d'équipements sociaux et d'efforts constants en faveur du développement durable. Il a indiqué, à cet égard, que les provinces du Sud du Royaume constituent un modèle à suivre, précisant que ce modèle s'inscrit dans le cadre de la vision géostratégique du Maroc et représente une opportunité pour rompre l'isolement et promouvoir le développement dans les pays situés dans l'environnement du Royaume.

Après avoir rappelé que la composition de la Chambre des Conseillers et du Sénat comprend une représentation des collectivités territoriales, le Président du Sénat français a appelé à donner un nouvel élan à la diplomatie territoriale entre les collectivités françaises et leurs homologues marocaines, couvrant l'ensemble des régions du Royaume du Maroc.

Cette période a également été marquée par la visite effectuée par le Président du Parlement d'Amérique centrale, M. Carlos René Hernández, au Royaume du Maroc, du 15 au 18 avril 2025. À cette occasion, il a été reçu par le Président de la Chambre des Conseillers, M. Mohamed Ould Errachid, qui a exprimé sa grande satisfaction quant au niveau avancé atteint par les relations avec cette organisation parlementaire

régionale, tant sur le plan bilatéral que multilatéral, et a réaffirmé la disponibilité de la Chambre des Conseillers à poursuivre son soutien au travail institutionnel du PARLACEN.

Il a également salué le soutien de cette organisation parlementaire aux initiatives lancées par la Chambre des Conseillers, notamment le **Forum parlementaire économique Maroc-Amérique latine et Caraïbes**, le **Forum de dialogue parlementaire entre le Maroc et l'Amérique centrale et les Caraïbes**, ainsi que le **Forum parlementaire des pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes (AFROLAC)**, et d'autres événements s'inscrivant dans l'engagement sérieux de la Chambre en faveur de la **Vision Clairvoyante de Sa Majesté le Roi visant à renforcer la coopération Sud-Sud** en tant qu'option stratégique, permettant ainsi d'ouvrir de nouvelles perspectives prometteuses pour le partenariat et de promouvoir la paix et la stabilité régionales.

La visite du Président du PARLACEN a été marquée par la tenue de rencontres dans la ville de Laâyoune avec des responsables locaux, au cours desquelles il a affirmé que le Royaume du Maroc constitue un partenaire stratégique pour les pays d'Amérique centrale. Il a réitéré, dans ce contexte, la position du PARLACEN en faveur de l'intégrité territoriale du Maroc et de sa souveraineté sur l'ensemble de ses territoires, soulignant que cette position est en harmonie avec les valeurs adoptées par cette organisation parlementaire régionale, au premier rang desquelles figurent le respect de la souveraineté des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Président du PARLACEN a estimé que le progrès économique et social que connaissent les provinces du Sud du Royaume constitue une preuve évidente que la proposition du Maroc représente la solution réaliste garantissant à la population les moyens d'une vie digne dans un climat de sécurité et de stabilité.

Les travaux de la réunion conjointe entre la Chambre des Conseillers et le PARLACEN, représenté par son Président et une délégation parlementaire qui l'accompagnait, ont été couronnés par la publication de la **Déclaration de Laâyoune**, laquelle a salué l'Initiative Atlantique de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, la considérant comme une initiative pionnière qui contribuera au développement de la région atlantique et au renforcement du développement partagé.

La Déclaration a rappelé que la position géostratégique et le statut du Royaume du Maroc dans son environnement régional et continental, **sous la Sage Conduite de Sa Majesté que Dieu Le Préserve**, en font un partenaire stratégique sur le continent africain et une porte d'accès fiable et solide vers les pays d'Afrique et du monde arabe pour les pays d'Amérique centrale.

Dans le cadre du renforcement de l'ouverture parlementaire sur les pays d'Asie, **M. Yousouf Raza Gilani, Président du Sénat de la République islamique du Pakistan**, a effectué une visite au Royaume du Maroc du 28 avril au 3 mai 2025, au cours de laquelle il a tenu une série de rencontres bilatérales avec des Ministres et des Responsables parlementaires, portant sur les moyens de développer la coopération bilatérale entre les deux pays.

Dans ce cadre, les entretiens tenus entre M. Mohamed Ould Errachid, Président de la Chambre des Conseillers, et le Président du Sénat pakistanais ont constitué une occasion de réaffirmer conjointement l'importance de cette visite pour le renforcement des relations fraternelles unissant les deux pays frères, fondées sur des valeurs communes, une coopération fructueuse, le respect et le soutien mutuels, ainsi qu'une volonté partagée de promouvoir ces relations dans plusieurs domaines.

Il a également été réaffirmé la volonté du Royaume de renforcer la coopération avec le Pakistan dans divers domaines d'intérêt commun,

ainsi que la nécessité de dynamiser la coopération économique et commerciale, et d'encourager les hommes d'affaires pakistanais à investir au Maroc, notamment dans les provinces du Sud du Royaume, qui regorgent de potentialités d'investissement importantes et disposent d'infrastructures faisant d'elles une plateforme prometteuse pour le développement régional.

La visite a été couronnée par la signature d'un Mémorandum d'Entente sur la coopération entre les deux institutions, visant à renforcer la coopération dans les différents volets de l'action parlementaire, au service des intérêts communs des deux pays.

Sur le plan africain, cette période a été marquée par la visite effectuée par **M. Godswill Akpabio, Président du Sénat de la République fédérale du Nigeria**, au Royaume du Maroc, du 28 au 30 avril 2025. Cette visite a été ponctuée de rencontres avec des responsables gouvernementaux et parlementaires, ainsi que par la signature d'un Mémorandum d'Entente constituant un cadre institutionnel important pour l'action commune, la communication, la concertation et la coordination sur les questions d'intérêt commun.

Cette visite s'inscrit dans la continuité des relations solides et dynamiques d'amitié et de coopération unissant le Royaume du Maroc et la République fédérale du Nigéria. Ces relations sont fondées sur l'estime, le respect mutuel et une ambition commune de diversifier leur coopération dans divers domaines de développement et d'action humanitaire. Elles n'ont cessé de se renforcer, notamment grâce à la visite historique de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste** au Nigéria en décembre 2016, laquelle a marqué le début d'une nouvelle ère dans les relations politiques, économiques et sociales entre les deux pays.

Cette visite a également été l'occasion de saluer les efforts déployés

par **Sa Majesté que Dieu Le Préserve**, pour promouvoir la paix, la sécurité, le développement et la stabilité sur le continent africain, ainsi que pour instaurer l'unité et la solidarité entre les pays africains, à travers notamment les initiatives stratégiques de **Sa Majesté que Dieu Le Glorifie**, telles que l'Initiative de l'Afrique Atlantique et le Projet du Gazoduc Nigéria-Maroc.

Durant cette période, la Chambre des Conseillers a tenu plusieurs rencontres bilatérales avec des personnalités gouvernementales, parlementaires et politiques de haut niveau, parmi lesquelles:

- M. Rodrigo Otavio Soares Pacheco, Président du Sénat fédéral de la République fédérative du Brésil;
- M. Louis Vlaponou, Président de l'Assemblée nationale de la République du Bénin;
- Mme. Ana Brnabić, Présidente de l'Assemblée nationale de la République de Serbie;
- M. Mohamed Bamba Meguett, Président de l'Assemblée nationale de la République islamique de Mauritanie;
- Mme. Yaël Braun-Pivet, Présidente de l'Assemblée nationale de la République française;
- M. Luis Rolando Redondo Guevara, Président du Congrès national de la République du Honduras;
- M. Manuel José Ossandón, Président du Sénat de la République du Chili;
- M. Eduardo Salhuana Caviedes, Président du Congrès du Pérou;
- M. Ahmed bin Salman Al-Musallam, Président de la Chambre des Représentants du Royaume de Bahreïn;
- M. Yousaf Raza Gillani, Président du Sénat de la République islamique du Pakistan;
- Mme. Sahiba Gafarova, Présidente de l'Assemblée nationale de la

République d'Azerbaïdjan;

- M. Yerlan Zhakanovich Koshanov, Président de la Chambre des députés de la République du Kazakhstan;
- M. Ali Saleh Al-Saleh, Président du Conseil de la Choura du Royaume de Bahreïn;
- M. Abdullah bin Muhammad bin Ibrahim Al Sheikh, Président du Conseil de la Choura du Royaume d'Arabie Saoudite;
- M. Abdel Wahab Abdel Razeq, Président du Sénat de la République arabe d'Égypte;
- M. Faisal Akef Al-Fayez, Président du Sénat du Royaume Hachémite de Jordanie;
- Mme. Kandia Kamissoko Camara, Présidente du Sénat de la République de Côte d'Ivoire, Présidente de l'Association des Sénats d'Afrique;
- Mme. Teresa Efua Asangono, Présidente du Sénat de la République de Guinée équatoriale;
- M. Afrim Gashi, Président du Parlement de la République de Macédoine du Nord;
- M. Alfredo Pacheco, Président de la Chambre des députés de la République dominicaine;
- M. Trầ Thanh Mẫ, Président de l'Assemblée nationale de la République socialiste du Vietnam;
- Mme. Tulia Ackson, Présidente de l'Union Interparlementaire;
- M. Chief Fortune Charumbira, Président du Parlement panafricain;
- M. Evariste Ngamana, Président du Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale;
- M. Rolando González Patricio, Président du Parlement d'Amérique latine et des Caraïbes;
- M. Gustavo Pacheco Villar, Président du Parlement andin;
- M. Carlos René Hernández, Président du Parlement d'Amérique centrale ;

- M. Ali Kolotouchaimi, Président de l'Assemblée nationale de la République du Tchad, Président de l'Union parlementaire africaine;
- M. Javier Martínez Acha Vásquez, Ministre des Relations extérieures de la République de Panama;
- M. Hasnie Egli, Ministre des Affaires étrangères de la République d'Albanie;
- M. Carlos Guevara Mann, Vice-ministre des Affaires étrangères de la République de Panama, chargé des affaires multilatérales;
- M. Doto Mashaka Biteko, Vice-premier Ministre et Ministre de l'Énergie de la République unie de Tanzanie;
- Mme. Keiko Fujimori, Présidente du parti «Fuerza Popular» au Pérou;
- M. Jacob Zuma, ancien Président de la République d'Afrique du Sud, Président du Parti «Spear of the Nation» (UmkhontoweSizwe);
- M. Alejandro Moreno Cárdenas, Sénateur et Président du Parti Révolutionnaire Institutionnel du Mexique ;
- M. Djobo-Babakan Coulibaley, Président de la cour Constitutionnelle de la République du Togo;
- M. Jasem Mohamed Albudaiwi, Secrétaire Général du Conseil de Coopération des États arabes du Golfe;
- Les membres du Bureau Exécutif du Parlement d'Amérique latine élus lors de la 38^{ème} Assemblée générale de cette organisation parlementaire régionale;
- M. István Jakab, Vice-président de l'Assemblée nationale de la République de Hongrie;
- M. Ouch Borith, Vice-président du Sénat du Royaume du Cambodge;
- Mme. Hamda bint Hassan Al-Sulaiti, Vice-présidente du Conseil de la Choura de l'État du Qatar ;
- M. Christian Cambon, Président du Groupe d'Amitié France-Maroc au Sénat français;

- M. Alfred Akouey Vaterboyi, Président de la Commission des Affaires Étrangères et de l'intégration régionale au Parlement de la République du Ghana;
- M. Nimer Abdel Hamid Abdullah Al-Faqha Al-Abbadi, Président de la Commission des Finances de la Chambre des Représentants du Royaume Hachémite de Jordanie;
- Une délégation du Groupe d'Amitié Parlementaire France-Maroc au Sénat français, présidée par M. Max Brisson;
- Une délégation de la Commission des Affaires Étrangères de la Chambre des députés italienne, présidée par M. Paolo Formentini;
- Une délégation de la Commission de réforme et de modernisation de l'Assemblée nationale de la République de Zambie, présidée par M. Frank Moyo;
- Une délégation du Conseil d'État du Sultanat d'Oman, présidée par M. Hamad bin Nasser Al-Nabhani;
- Une délégation du Groupe d'Amitié parlementaire Cap-Vert – Maroc, présidée par M. Orlando Pereira Dias;
- Une délégation parlementaire du Groupe britannique auprès de l'Union interparlementaire, représentée par M. Fabian Hamilton;
- Une délégation de l'Organisation de libération de la Palestine, présidée par M. Ahmad Tamimi, membre du Comité Exécutif de l'OLP et Président du département des Droits Humains et de la Société Civile.



Troisième partie :

**L'ouverture sur l'environnement et
l'animation du dialogue sociétal**

Poursuivant son processus d'ouverture institutionnelle amorcé depuis le début de la nouvelle phase constitutionnelle, la Chambre des Conseillers a renforcé sa dynamique d'ouverture à travers l'organisation et l'accueil de plusieurs activités de dialogue, de réflexion et de communication, témoignant de son engagement à accompagner les grands chantiers de réforme lancés par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, et de son interaction avec les questions qui préoccupent l'État et la société.

Ainsi, sous le **Haut Patronage de Sa Majesté le Roi**, la Chambre a organisé le 17 février 2025 la **neuvième édition du Forum Parlementaire International de la Justice Sociale**, sous le thème : « **La généralisation de la protection sociale au Maroc : une vision de développement aux normes internationales** ».

Ce forum, qui reflète l'implication continue de la Chambre dans la construction participative du modèle marocain de justice sociale et territoriale, a constitué une opportunité pour approfondir les problématiques et défis liés à la mise en œuvre sur le terrain de la Vision Royale de généralisation de la protection sociale, et pour identifier des réponses novatrices permettant de renforcer et de pérenniser ce système dans le cadre de la philosophie de l'État social, choisie par le Royaume comme voie stratégique vers la justice sociale et territoriale et l'atteinte des Objectifs de développement durable. Ce travail s'est appuyé sur l'intelligence collective des membres de la Chambre, de ses partenaires institutionnels, ainsi que d'experts nationaux et internationaux.

Ce forum a permis de dégager une conviction collective autour des recommandations suivantes:

- Accélérer le traitement législatif de la problématique de la multiplicité des régimes et institutions de gestion de la sécurité sociale au Maroc,

en intégrant l'indemnisation des accidents de travail et des maladies professionnelles dans le régime du CNSS, en adéquation avec les normes internationales;

- Adopter **un *Pacte National de l'Action Sociale*** auquel se réfèrent toutes les institutions à caractère social, dans le but d'améliorer le bien-être de tous, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables et en misant sur l'investissement social pour l'égalité des chances entre catégories sociales et générations;
- Mettre en place une *stratégie nationale décennale de santé préventive* fondée sur une coopération multisectorielle intégrant les dimensions sociales, économiques, environnementales et culturelles;
- Adopter un *Pacte national* visant à renforcer les liens entre secteur public, secteur privé, acteurs sociaux et société civile, afin de promouvoir une approche intégrée du bien-être humain, ancrée dans les valeurs et la culture sociétales;
- Concevoir des *programmes d'assurance flexibles* adaptés au secteur informel, accompagnés d'incitations fiscales et de procédures juridiques simplifiées favorisant sa structuration.

Dans le cadre de son accompagnement constant des efforts pour accélérer la mise en œuvre de la régionalisation avancée, conformément à l'esprit de l'article 137 de la Constitution stipulant que « ***Les régions et les autres collectivités territoriales participent à la mise en œuvre de la politique générale de l'État et à l'élaboration des politiques territoriales à travers leurs représentants à la Chambre des Conseillers*** », la Chambre a organisé le 8 mai une **Conférence régionale thématique** en partenariat avec la Région Marrakech-Safi, portant sur le thème : « **Renforcer l'attractivité de la région entre défis de mise en œuvre des compétences et enjeux de convergence entre décentralisation et déconcentration** ». Cette conférence préparatoire au 6^{ème} Forum Parlementaire des Régions, prévu pour le dernier trimestre

2025, a permis de débattre des leviers pour développer des systèmes économiques locaux intégrés, aménager le territoire selon une approche globale visant l'amélioration des conditions de vie des citoyens et la réduction des inégalités sociales et territoriales. Elle a également permis d'anticiper les réformes législatives nécessaires, à la lumière des contraintes identifiées dans la pratique, qui entravent encore l'efficacité de l'exercice des compétences propres et partagées par les régions et autres collectivités, et freinent la synergie entre décentralisation, déconcentration et convergence des politiques publiques territoriales.

Il convient de rappeler que la Chambre a également participé, dans ce même cadre, à la 2e Conférence nationale sur la régionalisation avancée, organisée à Tanger les 20 et 21 décembre 2024.

Par ailleurs, et dans le cadre de la même dynamique d'ouverture, les *Groupes de Travail Thématiques Temporaires* mis en place par la Chambre ont organisé cette année plusieurs rencontres de dialogue et de réflexion sur des questions stratégiques essentielles.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'action, le Groupe de travail sur la question du Sahara Marocain a organisé, le 5 mai 2025 au siège de la Chambre, une **Conférence nationale** intitulée: « **Le Parlement marocain et la question du Sahara: pour une diplomatie parallèle efficace et un plaidoyer institutionnel efficient** ».

Cette conférence a abouti à la confirmation de plusieurs orientations fondamentales:

- Le rôle central de l'Initiative d'Autonomie dans le cadre de la souveraineté marocaine comme solution unique, réaliste et sérieuse au conflit artificiel autour du Sahara ;
- La nécessité de valoriser les acquis diplomatiques réalisés **sous la Conduite Eclairée de Sa Majesté le Roi**;
- L'importance d'exploiter le dynamisme de développement et

diplomatique que connaît la région pour renforcer ces acquis et influencer le paysage international;

- L'impératif d'institutionnaliser la diplomatie parallèle et de la rendre complémentaire de la diplomatie officielle;
- La mobilisation nationale et la vigilance stratégique pour accompagner les mutations rapides;
- L'élargissement des actions de plaidoyer aux plateformes médiatiques et académiques internationales;
- Le renforcement du front intérieur, socle fondamental de la crédibilité du plaidoyer.

Le 21 juin 2025, ce même Groupe de travail a organisé une **grande conférence nationale** à Laâyoune sur le thème : « **Le Sahara marocain: de la légitimité historique aux enjeux du futur** », avec la participation de Chefs de Tribus Sahraouies, d'élites des provinces du Sud, d'experts et d'universitaires.

Cette conférence a confirmé la maturité de l'approche marocaine de la question du Sahara, basée sur une vision intégrée alliant légitimité historique, référence au droit international, et efficacité du développement sur le terrain. Elle a représenté un modèle institutionnel réussi de plaidoyer national, fondé sur une réelle implication des chefs tribaux et des élites locales, et une action diplomatique et de développement équilibrée, consolidant la marocanité du Sahara comme choix souverain enraciné et projet d'avenir porteur.

Dans la même dynamique, le Groupe de travail thématique sur la préparation de la session annuelle d'évaluation des politiques publiques en matière d'investissement et d'emploi a organisé, le 11 juin 2025, une **conférence nationale** sur : « **Investissement, emploi et transformation structurelle au Maroc : vers une nouvelle gouvernance territoriale inclusive** ». Les travaux de cette conférence ont permis d'examiner

les interactions entre les politiques économiques nationales, le climat des affaires et les dynamiques d'emploi, dans la perspective d'une gouvernance territoriale efficace.

Dans le même esprit, et considérant que la question de l'égalité et de la parité entre les sexes figure parmi les priorités du Parlement, la Chambre des Conseillers a participé aux travaux du **premier Forum parlementaire annuel pour l'égalité et la parité**, organisé sous le **Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste**, par la Chambre des Représentants.

La Chambre a également pris part, aux côtés de la Chambre des Représentants, à la **30^{ème} Edition du Salon international de l'édition et du livre**, organisée sous le **Haut Patronage de Sa Majesté, que Dieu Le Préserve**, à Rabat, du 18 au 27 avril 2025. Cette participation a constitué une occasion privilégiée de dialoguer avec les citoyens, de faire connaître l'histoire, les compétences et le rôle institutionnel de la Chambre dans l'architecture démocratique du pays.

La participation des deux Chambres du Parlement à ce grand rendez-vous culturel annuel s'inscrit dans la continuité de leur engagement à promouvoir la transparence, à garantir l'exercice effectif du droit constitutionnel d'accès à l'information, et à vulgariser la connaissance du Parlement, de sa structure, de ses organes, de ses attributions et de son rôle essentiel dans le développement de la pratique démocratique.

Pour renforcer cette dynamique d'ouverture, et au-delà de l'accueil régulier de délégations d'élèves et d'étudiants issus de divers établissements, du soutien apporté aux étudiants-chercheurs dans le domaine parlementaire, et de l'encadrement des stagiaires académiques au sein de la Chambre, l'année a également été marquée par la supervision, conjointe avec la Chambre des Représentants, de deux *prix d'excellence* :

- Le premier en reconnaissance de l'excellence de la recherche et des études scientifiques dans les domaines liés au travail parlementaire;
- Le second en hommage à l'excellence médiatique dans la couverture des activités parlementaires.

Enfin, l'année a été ponctuée par l'organisation de nombreuses *journées d'étude* et *tables rondes*, à l'initiative des Groupes et Groupements parlementaires ainsi que des commissions permanentes, portant sur des thématiques importantes, visant toutes à améliorer la qualité du travail parlementaire et à renforcer l'ouverture de la Chambre.